

# CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Lettre de cadrage pour la programmation 2010





# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

7

## I - LES THÉMATIQUES

9

### A. HABITAT ET CADRE DE VIE

9

- Accompagner les projets ANRU
- Améliorer la gestion quotidienne des quartiers
- Prendre en compte les espaces non inscrits au projet urbain
- Favoriser les actions liées à l'environnement au titre de l'Agenda 21
- Contribuer à une politique de réappropriation positive des espaces publics

### B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

16

- Lutter contre les discriminations sur le marché du travail
- Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle
- Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois
- Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Soutenir la création d'activités
- Mobiliser la ZFU dans un projet de développement social et urbain
- Développer et maintenir l'emploi associatif sur les quartiers
- Développer la place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur Toulouse

<b>C. ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE</b>	<b>24</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Agir sur la continuité éducative</li><li>• Développer la mixité sociale</li><li>• Conforter et valoriser la fonction éducative des parents</li><li>• Accroître les chances de réussite éducative et scolaire</li></ul>	
<b>D. SANTÉ</b>	<b>28</b>
<b>E. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE</b>	<b>29</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée</li><li>• Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention</li><li>• Favoriser la médiation sociale urbaine</li><li>• Prévenir la réitération et la récidive (des jeunes majeurs et sortants de prison)</li><li>• Développer la prévention en direction des jeunes</li><li>• Consacrer le statut de victime et garantir l'accès au droit pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique)</li></ul>	
<b>F. CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</b>	<b>36</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité</li><li>• Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers</li><li>• Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle</li><li>• Agir contre toutes les formes de discriminations</li><li>• Agir pour l'accès aux droits et l'égalité des chances</li></ul>	

## II. LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

39

### A. BAGATELLE, LA FAOURETTE, PAPUS, TABAR, BORDELONGUE

39

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et Réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

### B. BELLEFONTAINE REYNERIE MIRAIL UNIVERSITÉ

48

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

### C. EMPALOT

59

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

#### D. QUARTIERS NORD

68

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

#### E. QUARTIERS EST

77

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

### III. LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ÉVALUATION DU CUCS

87

L'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, la commune de Toulouse et la Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Garonne ont signé en 2007 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour servir de cadre à la conduite et aux financements des actions de la Politique de la Ville et de Cohésion Sociale pour la période 2007-2012, organisée en deux séquences de trois ans (2007-2009 et 2010-2012).

La politique de la ville et de cohésion sociale a pour objet de réduire de façon significative les inégalités entre les individus et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé, de prévention et de sécurité. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

La Politique de la ville a pour enjeu, de mobiliser l'ensemble des acteurs afin de coproduire des réponses pluridisciplinaires aux préoccupations des quartiers.

Pour la deuxième période la Ville, l'État, la CAF, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse proposent d'associer le Conseil Général, le Conseil Régional, aux objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'État a décidé de prolonger cette première période du CUCS d'un an et de remettre en débat la géographie avant de définir les modalités de mise en œuvre de cette deuxième période.

L'année 2010 sera une année de transition qui permettra à l'ensemble des collectivités territoriales, en collaboration avec l'État et la CAF, d'instruire de manière concertée les demandes des porteurs de projets, de suivre et d'évaluer leur mise en œuvre.

Lors des réunions de présentation territoriales de la lettre de cadrage, le Conseil Général présentera les objectifs prioritaires des projets politiques de la ville qu'il soutiendra.

La lettre de cadrage est la déclinaison opérationnelle du document cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2007. Elle tient compte des évolutions des pratiques, des nouvelles préoccupations et des nouvelles dynamiques.

Elle permet de présenter les engagements des partenaires signataires du CUCS et de définir les priorités d'intervention, complémentaires de l'action publique, qui sont financées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La lettre de cadrage sert également à fournir aux opérateurs toulousains les éléments leur permettant de proposer des actions d'accompagnement social du Grand Projet de Ville.

L'aide, apportée par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville, doit permettre de soutenir des actions nouvelles, innovantes, apportant des améliorations sensibles au cadre et aux conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Les actions devront se décliner dans un projet transversal par thématique et/ou dans un projet de territoire et devront s'inscrire dans une démarche de cohérence et de complémentarité avec l'ensemble des interventions publiques et associatives.

Pour les porteurs d'actions multiples il est souhaitable, pour une meilleure lisibilité, de bien faire apparaître :

- Les objectifs détaillés de la structure.
- Son projet pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- Les actions proposées pour la ou les thématiques.

Pour les porteurs de projets territoriaux il est important de prendre en compte la définition des projets thématiques de la lettre de cadrage qui regroupe l'ensemble des objectifs qu'il est possible de décliner sur les territoires.

Une démarche de suivi sera mise en œuvre pour 2010, elle permettra d'accompagner les porteurs de projets dans la mise œuvre de leurs actions et d'initier une évaluation en continu du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Cette évaluation permettra d'apporter des éléments à la construction du CUCS pour 2010 à 2012

**Attention le dossier de demande de subvention de la ville de Toulouse, disponible sur le site Internet de la ville, ne doit pas être utilisé pour les demandes de subventions spécifiques dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Celles-ci doivent être exclusivement déposées sur le site Poliville. Pour les demandes de financement à la Caisse des Allocations Familiales, il faut imprimer un dossier papier Poliville et l'adresser à la CAF.**

# I - LES THÉMATIQUES

## A. HABITAT ET CADRE DE VIE

Ce volet du CUCS s'appuie sur deux types d'intervention :

- **les investissements lourds réalisés par les collectivités, les bailleurs et les acteurs privés ou associatifs** sur le bâti et les espaces extérieurs ; ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle, actualisée chaque année. Des investissements plus ponctuels peuvent être présentés à l'occasion de cet appel à projet.
- **la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)** : les interventions, en investissement et en fonctionnement, font l'objet d'une programmation annuelle et d'une mise en œuvre concertée à l'échelle de chaque territoire. C'est principalement dans ce domaine que les acteurs des territoires sont appelés à avoir des initiatives et à présenter des projets d'action.

### LE PROGRAMME 2010 DES INVESTISSEMENTS LOURDS SUR L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Pour les quartiers Mirail (Bellefontaine et Reynerie), Bagatelle - Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue et Empalot, l'essentiel du programme d'intervention 2010 est établi dans le cadre du GPV et des conventions ANRU. Le tableau ci-après indique la liste et la localisation des principales opérations qui seront en chantier en 2010 et en préparation pour 2011.

**OPERATIONS EN CHANTIER OU A L'ETUDE EN 2010 - QUARTIER EMPALOT**

	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>
<b>CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR SITE</b>	
Îlot Garonne "Les allées de Tassigny", Les Saules	OPH
<b>REHABILITATION</b>	
Résidence Garonne, Résidence les Oiseaux - Bât 2, 4, 6 rue des Mouettes, Résidence DASTE -amélioration thermique, Immeubles barres Jean Moulin, Résidence 30-32 Jean Moulin - amélioration thermique	OPH
<b>RÉSIDENTIALISATION</b>	
Résidence Daste, Résidence Garonne, Résidence 30 - 32 Jean Moulin, Résidence les Oiseaux, Résidence les Mouettes de Léo, Résidence les Mouettes, Résidence les Hérons, Résidence les Albatros	OPH
<b>AMELIORATION QUALITE DE SERVICE</b>	
Immeubles barres Jean Moulin (sécu ascenseurs)	OPH
<b>AMENAGEMENTS</b>	
Réaménagement des espaces publics de limite résidentielle - secteur Daste, Création d'un cheminement de liaison Poudrerie - Centre Commercial, Opérations de Gestion Urbaine de Proximité, Renforcement du cheminement entre Niel et Empalot	CUGT
Aménagement des abords de la place du métro, Viabilisation des îlots de construction « Allée de Tassigny »	VILLE
<b>EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS</b>	
Reconstruction du centre social	VILLE

**OPERATIONS EN CHANTIER OU A L'ETUDE EN 2010 - QUARTIERS REYNERIE BELLEFONTAINE**

	MAITRE D'OUVRAGE
<b>CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR SITE</b>	
Reconstruction Mirail Lizop - PLUS CD 12%	OPH
Reconstruction Reynerie Satie - 60 PLUS à 5%	PATRIMOINE
Reconstruction Bellefontaine - PLUS 5%	CITE JARDINS
Reconstructions Reynerie Bellefontaine (PLUS 5%)	CHALETs
<b>REHABILITATION</b>	
Grand d'Indy - Tranche 2, Petit d'Indy tranche 2, Petit Varèse	OPH
Gilles, Tintoret, Glück, Satie	PATRIMOINE
Glück, Tintoret	CHALETs
<b>RESIDENTIALISATION</b>	
Camus Nord, Camus Sud, Petit d'Indy, Pergaud	OPH
Gilles, Glück, Satie, Tintoret, Tourasse	PATRIMOINE
Gluck, Gauguin	CHALETs
<b>AMELIORATION QUALITE DE SERVICE</b>	
Satie, Glück, Tintoret, Tourasse	PATRIMOINE
<b>AMENAGEMENTS</b>	
Retraitement espaces verts et piétonniers Tintoret, Square Gallia, Aménagement parc Reynerie, Aménagement des espaces verts, mise en valeur du Petit Bois Bellefontaine, Opérations Gestion Urbaine de Proximité et espaces de pieds d'immeubles	VILLE
Chemin de Lestang (Bellefontaine), Secteur Titien Goya, parvis écoles Bellefontaine, Requalification square Jean Gilles, rue Faucher, Cheminement et parvis Glück et rond point rue Kiev, Avenue de Kiev, Aménagement de la rue de Poulenc, Mail nord Reynerie Tabar Abbal, Réaménagement rue Gauguin, Réaménagement secteur résidence du Lac, Création avenue Maurois, Création avenue Camus et place Titien, secteur nord place Abbal et UTAMS	CUGT
<b>EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS</b>	
Construction d'une Maison de quartier Reynerie, création de l'équipement culturel Abbal, Création de la bibliothèque inter-quartier et son parvis, construction équipement enfance Jean Gilles, Reconstruction école Bastide	VILLE
Centre de formation AEFTI	AEFTI
<b>AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX</b>	
Création de locaux d'activités immeuble J Gilles, création de locaux d'activités immeuble Glück	PATRIMOINE
<b>INTERVENTIONS SUR HABITAT PRIVE</b>	
Démolition des immeubles et dalles Maurois II et Concorde	SETOMIP

**OPERATIONS EN CHANTIER OU A L'ETUDE EN 2010 - QUARTIERS BAGATELLE / LA FAOURETTE / PAPUS / TABAR / BORDELONGUE**

DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX		MAITRE D'OUVRAGE
Îlot Gard (tranche 1), Îlot Gard (tranche 2), Îlot Gard (tranche 3), Bâtiment F - Faourette (tranche 2), Calvados tranches 1 et 2		OPH
Martinique tranche 2		PATRIMOINE
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR SITE		
Parcelle E rue du Lot/Charente - parcelle Bagatelle n°1 (36 PLUS CD 17% & 18 PLUS), Gard - Vestrepain tr1 (48 PLUS CD 12%), Lambert bât. F tr1 (11 PLUS CD 17% individuels), Gard - Vestrepain tr2 (55 PLUS CD 12%), Lambert bât. F tr2 (18PLUS CD 17%), Parcelle Iris reconstruction (40 PLUS), Calvados (30 PLUS CD 17%)		OPH
Parcelle E rue du Lot - parcelle Bagatelle n°3 (23PLUS CD 12% & 15 PLUS), Martinique tranche 2 (36 PLUS 5% & 9 PLAI 20%)		PATRIMOINE
Parcelles privées 2, 5 et 6 rue du Lot		PROMOTEURS PRIVES
Parcelle Desbals / parcelles 4 et 7 Bagatelle		FONCIERE LOGEMENT
REHABILITATION		
Tour de Bagatelle (tranche 2), Résidence Béarn, Résidence Anjou (tranche 2), Petit Bordelongue		OPH
RESIDENTIALISATION		
Tours des Iris, Tour de Bagatelle, Résidence Bordelongue, Bâtiment F Faourette - Paul Lambert		OPH
Tour du Parc		PATRIMOINE
AMELIORATION QUALITE DE SERVICE		
Tour du Parc		PATRIMOINE
AMENAGEMENTS		
Restructuration de la rue du Lot (tranche 1), Opérations de Gestion Urbaine de proximité, Création d'un espace public Bordelongue		VILLE
Prolongement de la rue du Lot (tranche 2), Recalibrage et déplacement de la rue de l' Ain, Restructuration de la rue de la Charente, Retraitement de la rue de Vestrepain et création d'une place publique, Retraitement de l'impasse B. Boualam, Création d'une nouvelle voie transversale Lot-Charente, Retraitement et désenclavement de la place de la Réunion et traitement du piétonnier, Aménagement des espaces publics de limite de résidence Bordelongue, Aménagement accompagnant 1ère tranche de reconstruction/création place Papus, La Faourette - retraitement des espaces de cœur d'îlot des Iris, Retraitement de la rue Vestrepain avec l'opération reconstruction Gard, Prolongement de la rue de Longchamps avec l'opération reconstruction Gard, Retraitement chemin de Bagatelle avec l'opération Calvados, Restructuration de la rue de la Martinique avec l'opération Martinique		CUGT
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		
Relocalisation des locaux d'entretien des espaces verts, Construction Régie de quartier Desbals Services, Restructuration maison de quartier Bagatelle, Réhabilitation de l'ancien centre social la Faourette et création d'un pôle associatif, Réhabilitation de l'ancien centre social la Bagatelle et création d'un pôle associatif, Acquisition et restructuration des anciens locaux de la Poste la Faourette		VILLE
Installation club de prévention en cœur de quartier		DEPARTEMENT
AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX		
Activités économiques et commerces place Papus, Intervention sur galette commerciale rue du Lot, Espace artisanal place de la Réunion (hôtel d'entreprise)		VILLE
INTERVENTIONS SUR HABITAT PRIVE		
Parcelle bâtiment D Faourette - 18 logements accession sociale, Calvados - 16 logements accession sociale		OPH
Martinique - 45 logements accession sociale		PATRIMOINE

Pour les quartiers qui ne font pas l'objet de conventions avec l'ANRU, le programme des interventions et des études sur l'habitat et le cadre de vie sera établi au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Les bailleurs sociaux sont par ailleurs invités à compléter cette liste avec les interventions qu'ils prévoient en terme de qualité de service, de maintenance et d'entretien lourd de leur parc de logements, notamment les investissements donnant lieu à une exonération de TFPB.

Cette liste de travaux et d'études servira de référence pour :

- la planification des concertations à conduire en amont des études et des projets : chaque maître d'ouvrage d'opération proposera des temps et des modalités de concertation.
- la planification des réunions d'information à tenir au moment de la mise en œuvre des chantiers : chaque maître d'ouvrage proposera des modes d'information (ex : signalétique, visites de chantier, ...).
- la programmation des actions de GUSP à articuler avec les phases de chantier (cf. ci-après)
- le recrutement de personnes en insertion par les entreprises attributaires des marchés de travaux (cf. chapitre insertion)

#### **Appel à initiatives :**

Les acteurs des territoires sont appelés à faire des propositions pour la mise en œuvre de ces différents temps de dialogue autour des projets d'investissements (ex : exposition sur des projets, débat autour d'une opération, animation sur les métiers du bâtiment à l'occasion de visites de chantiers, ...)

#### **LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)**

La Ville de Toulouse a engagé la mise en œuvre du dispositif de *Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.)* en associant l'État, les organismes bailleurs, les régies de quartiers, les opérateurs associatifs et les habitants. Cette gestion des espaces partagés, « *de la porte palière du logement à l'entrée du métro ou du commerce ou de l'équipement public* », nécessite des interventions techniques et humaines, mises en œuvre sous la responsabilité du gestionnaire du sol (ex : le bailleur social pour les immeubles sociaux, le syndicat de copropriétaires pour les copropriétés, la Ville de Toulouse pour les espaces verts et les cours des équipements publics municipaux, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse pour les voiries, Tisséo pour les stations de métro,...). Ces nouvelles orientations conduisent à agréger une dimension sociale à la démarche, désormais intitulée, gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Elle renvoie alors à des dispositifs d'intervention spécifiques présentés dans les autres chapitres de la lettre de cadrage (ex : cellules territoriale de veille Prévention - Sécurité, médiation sociale et urbaine, accueil jeunes, ...).

Plusieurs services de la Ville et de la Communauté urbaine du Grand Toulouse sont plus particulièrement mobilisés sur cette démarche :

- les pôles territoriaux assurent les interventions techniques, en direct ou par des prestations, notamment avec des régies de quartier ; certains disposent d'agents affectés spécifiquement à la GUSP,
- la direction du développement social porte différents dispositifs d'intervention sociale et instruit les projets des acteurs de terrain,
- l'office de la tranquillité, qui intègre l'ex Allo Mairie, doit être mobilisé pour toutes les demandes d'interventions urgentes,
- les bailleurs sociaux et les autres partenaires intervenant en matière de GUSP seront invités à préciser leur dispositif d'intervention.

**Trois éléments de méthode favorisant la mobilisation des habitants : diagnostic en marchant, programme annuel, instance de suivi**

Une ou deux fois par an, à l'échelle de tout un quartier ou sur un site objet d'une préoccupation partagée par différents acteurs, la Ville de Toulouse organise avec les habitants et les partenaires un **diagnostic en marchant**. Il s'agit de parcourir les quartiers en présence des services techniques de la Ville, de la CUGT et des organismes bailleurs, des associations et des régies de quartier pour :

- identifier les problèmes à traiter en matière d'aménagement, d'entretien et d'usages des espaces publics : cheminements piétons, espaces verts et places, rues, parties communes des bâtiments, abords des équipements et des immeubles d'habitat,...
- évaluer la qualité des interventions réalisées l'année précédente : ont-elles bien répondu au problème identifié ? Quels enseignements en tirer pour les actions suivantes ?

A l'issue du diagnostic, un **programme d'actions** est élaboré : le recensement des demandes est débattu avec les acteurs locaux, habitants et professionnels, pour hiérarchiser les priorités ; puis les actions jugées pertinentes et prioritaires sont soumises à étude technique et à chiffrage. Le projet de programme d'actions est alors restitué aux habitants puis soumis à l'approbation des élus et des différents maîtres d'ouvrage, avant d'être mis en œuvre par les services compétents. Il sera désormais édité sur un format facilement lisible et largement diffusé dans le quartier.

Ce programme d'action doit faire l'objet d'une **instance de suivi**, réunissant toutes les parties prenantes. Des comités GUP ou des commissions « cadre de vie » existent déjà dans certains quartiers ; elles doivent être initiées dans d'autres. Dans tous les cas, elles doivent être en relation avec la commission de quartier mise en place au titre du dispositif de démocratie locale de la Ville de Toulouse.

**Appel à initiatives :**

Les acteurs des territoires sont invités à participer à cette démarche et à proposer des améliorations.

**Thématiques, axes de travail et appel à initiatives en terme de gestion urbaine et sociale de proximité :**

THEMATIQUES GUSP	DROIT COMMUN DES INSTITUTIONS	APPEL A INITIATIVES ET A PROJETS
Améliorer l'entretien et la gestion des espaces partagés des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer l'entretien et la propreté des espaces partagés avec le même niveau de qualité et de réactivité que dans les autres quartiers de la ville (CU, bailleurs, régies de quartier)</li> <li>○ Améliorer la collecte des déchets ménagers (CU, Bailleurs)</li> <li>○ Développer la médiation urbaine et sociale et la présence humaine pour une meilleure régulation des usages, mobiliser les cellules territoriales de veille Prévention - Sécurité (Ville, Conseil général, bailleurs, ..)</li> <li>○ Initier une mobilisation citoyenne sur la propreté, l'hygiène, l'image des quartiers, l'environnement (Ville, CU, bailleurs, ...)</li> <li>○ Aider à la structuration des associations de locataires et d'usagers des espaces publics (Ville, bailleurs, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Actions d'accompagnement à la mise en œuvre du tri sélectif sur l'habitat collectif</li> <li>⇒ Traitement des causes de dégradation des espaces publics (mécanique sauvage, jet d'objets, non-respect de l'environnement) : nouveaux services, actions de sensibilisation et d'éducation à la propreté, à l'hygiène, à l'environnement, ...</li> <li>⇒ Animation et présence régulière sur les espaces publics et les pieds d'immeubles (actions de médiation, activités permanentes, manifestations et évènements ponctuels, ...)</li> </ul>
Renforcer la qualité et l'animation des espaces partagés et du cadre de vie,	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Animer les commissions environnement et cadre de vie, conduire les diagnostics en marchant, évaluer les actions</li> <li>○ Élaborer un programme annuel de travaux et de petits aménagements de proximité et avoir une capacité de réponse rapide à des demandes intervenant en cours d'année (Ville de Toulouse, Communauté Urbaine, Bailleurs, ...).</li> <li>○ Création de jardins partagés comme supports du lien social et de la convivialité.</li> <li>○ Poursuite du programme d'action sur la sécurisation des espaces (Ville, CU, bailleurs, gestionnaires d'équipements, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Développer des manifestations culturelles, conviviales et des temps forts avec les habitants (repas de quartiers, journée de l'environnement et du patrimoine, animation des parcs et places, ...).</li> <li>⇒ Accompagner la création des jardins partagés (gestion, animations conviviales, sensibilisation à l'alimentation, ...).</li> <li>⇒ Développer les démarches participatives et de sensibilisation à l'environnement auprès des habitants sur le cadre de vie.</li> </ul>
Gestion de la transition sur les sites en attente d'aménagement définitif (articulation temps projet urbain- temps habitants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer la gestion des chantiers : réduction des nuisances, information aux habitants, maintien des usages dans les parties communes,... (tout maître d'ouvrage)</li> <li>○ Traiter de manière qualitative les friches après démolition et avant aménagement définitif (Ville, intervenants)</li> <li>○ Améliorer l'information sur les temps du projet et la réponse aux besoins d'aménagement à court terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Animation et occupation transitoire des sites en attente d'aménagement (ex : installation éphémère, programme d'animation, ...)</li> <li>⇒ Expression libre et/ou artistique sur des supports éphémères (décoration des palissades de chantier, bandeaux commerciaux...)</li> </ul>
Pérenniser les investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer la démarche de prévention situationnelle dans la phase d'élaboration des projets en intégrant les expertises d'usages et l'avis des futurs usagers et gestionnaires</li> <li>○ Favoriser l'appropriation des futurs équipements (concertation et information sur le projet, visite et suivi de chantiers, ...)</li> <li>○ Assurer une veille régulière et une remise en état très rapide des dégradations sur l'espace public et les bâtiments (Ville, CU, Bailleurs, gestionnaires d'équipements, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Promotion des territoires et de leur image auprès de leurs habitants et des toulousains (visites et portes ouvertes, randonnées urbaines, ...)</li> <li>⇒ Développer l'accueil des nouveaux habitants et faciliter leur intégration au quartier</li> <li>⇒ Développer des opérations d'embellissement, fleurissements partagés, balcons fleuris, chasses aux déchets, festival de l'environnement...)</li> </ul>

## B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

Les quartiers du CUCS connaissent un taux de chômage nettement supérieur à celui de l'agglomération toulousaine. La typologie des demandeurs d'emplois présente des particularités, avec notamment un pourcentage important de publics de bas niveau de qualification. Mais ces territoires accueillent aussi des demandeurs d'emplois qualifiés, en particulier des jeunes diplômés issus de l'immigration, qu'il convient d'accompagner par des procédures spécifiques.

La lutte contre le chômage de la Ville relève des missions du Service Public de l'Emploi (pôle emploi, DDTEFP, Missions Locales, AFPA, PLIE...). Toutefois et afin d'accompagner le service public de l'Emploi sur des actions ciblées, destinées à des publics prioritaires, les partenaires du CUCS poursuivront leurs actions.

La Maison de l'Emploi de Toulouse, ainsi que les Maisons Communes Emploi Formation, sont des acteurs majeurs dont il conviendra de mobiliser les plans d'actions pour bâtir un projet global et cohérent en faveur des demandeurs d'emplois les plus fragilisés, mais aussi pour soutenir la dynamique économique des territoires, en particulier au travers d'actions d'accompagnement des créateurs d'activités.

Des diagnostics territoriaux pourront être réalisés à l'initiative des signataires du CUCS conjointement ou individuellement. Ils pourront s'appuyer sur les études réalisées par la Maison de l'Emploi de Toulouse ou par la Mission Locale de Toulouse dans le cadre de l'élaboration de ses projets d'antennes.

Sur chaque territoire la création d'une instance d'information et d'animation pilotée par la Ville et co-animée par les partenaires du CUCS sera mise en place ou se poursuivra. Elle sera un lieu d'information, de partage, mais aussi de définition et de mise en œuvre des plans d'actions territoriaux.

Les objectifs prioritaires sont :

- Lutter contre les discriminations sur le marché du travail.
- Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle.
- Favoriser et soutenir la création de nouvelles actions d'insertion (chantiers d'insertion, atelier, entreprises d'insertion...).
- Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois.
- Généraliser les clauses d'insertion dans le cadre de la commande publique.
- Soutenir la création d'activités.
- Mobiliser la Zone Franche Urbaine (Z.F.U.) dans un projet de développement social et urbain.
- Développer et maintenir l'emploi associatif dans les quartiers.
- Développer la place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur Toulouse.

### **Lutter contre les discriminations sur le marché du travail**

C'est un axe transversal qui doit être pris en compte sur l'ensemble des actions. Cette dimension fera l'objet d'une évaluation pour toute action visant le champ de l'emploi ou de l'insertion. Les structures portant des actions devront fournir annuellement des éléments permettant d'évaluer la pertinence de leur intervention dans ce domaine : présentation d'éléments statistiques précis sur le genre, l'âge, la nationalité... des publics accompagnés. Dans le cadre de ce plan une action spécifique conjointe Pôle emploi/DDTEFP se poursuivra afin de prévenir et de sanctionner les pratiques discriminatoires

Les jeunes diplômés, issus de l'immigration ou résidant sur les territoires du CUCS, peuvent rencontrer des difficultés majeures d'accès au marché du travail sur des postes correspondant à leurs qualifications. Il conviendra de poursuivre et de développer tout projet pertinent permettant de lutter contre cette situation.

Les actions conduites sur cet axe le seront en cohérence et en complémentarité avec celles initiées par la Mission Égalité des Chances nouvellement créée par la Ville.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer les actions visant à accompagner les jeunes diplômés issus des quartiers sensibles vers l'emploi qualifié.
- Développer l'organisation d'informations collectives, de découverte de métiers en entreprise, visant à rapprocher ces publics du monde économique.
- Rechercher systématiquement la représentation -action des habitants des quartiers au sein de toute manifestation tournée vers l'insertion professionnelle.
- Plus généralement, développer des actions contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail.

Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle

Il s'agira, en lien avec les dispositifs de droit commun, de structurer l'offre de formation de proximité en complément des outils existants, l'objectif étant de bâtir une offre de formation complémentaire, cohérente et adaptée à la diversité des besoins.

Un outil de recensement et de qualification de l'offre sera réalisé. Il permettra d'inventorier avec précision l'offre proposée dans ce domaine ainsi que les publics cibles. L'objectif sera de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande tant au niveau quantitatif que qualitatif. Une attention particulière sera accordée aux publics cibles : jeunes en voie d'accès au marché du travail, femmes, salariés précaires...

Il est à noter que le dispositif compétences clés du Ministère de l'Emploi est prêt à être mobilisé pour 2010 : appel d'offre terminé, organismes de formation, prestataires retenus. Le Pôle Emploi, la Mission Locale et Cap Emploi sont les opérateurs en capacité d'orienter les demandeurs d'emploi vers ce dispositif.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer le repérage et valorisation des acteurs locaux ayant des compétences dans l'accompagnement à l'insertion du public afin de les qualifier : Validation d'Acquis d'Expérience (V.A.E.), dispositifs de formations diplômantes (dispositif PAS) et sessions de formation action...
- Développement de dispositifs locaux permettant une formation ou une auto formation aux savoirs de base.

### Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois

L'objectif fixé dans le cadre du CUCS est d'aider à la création ou au développement de plusieurs démarches d'insertion, chaque année, sur le territoire de la ville de Toulouse (création d'ateliers ou de chantiers d'insertion, d'associations et d'entreprises d'insertion, d'ETTI...). Pour aider ces structures dans leur développement il sera étudié des modalités facilitant l'accès de ces structures à la commande publique.

Le maintien et le développement de réseaux de parrainage seront un objectif poursuivi.

Dans le cadre d'actions « à l'îlot » des démarches d'accompagnement vers l'insertion et l'accès à l'emploi pourront être initiées visant à offrir un accompagnement renforcé pour des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi. Ces actions s'inscriront nécessairement dans une démarche globale prenant en compte les dimensions éducatives, préventives...

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer, soutenir et renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique. Les crédits spécifiques du CUCS pourront être mobilisés pour soutenir le montage de projets en matière d'IAE, en particulier la création de chantiers d'insertion, ou d'entreprises d'insertion. L'atteinte de cet objectif implique la création d'un comité technique d'aide au montage piloté par la Ville et associant la Mission Locale de Toulouse, la Maison de l'Emploi, les maîtres d'ouvrages ainsi que les principaux opérateurs (Régies de quartier, structures d'insertion...). Il travaillera en lien avec la DDTEFP et le Pôle Emploi.
- Recentrer les réseaux de parrainage sur les publics les plus éloignés de l'emploi : le pourcentage de résidents en ZUS devra être augmenté. Les crédits publics financeront principalement les réseaux s'engageant à renforcer leur accompagnement auprès de ces publics cibles.
- Développer des actions spécifiques d'accompagnement renforcé pour des publics cibles très éloignés de l'emploi (action sur des territoires géographiques très ciblés).
- Développer et soutenir la mobilité professionnelle et géographique : les actions retenues devront permettre un élargissement des choix professionnels pour les publics les plus en difficultés. Elles pourront par ailleurs, favoriser la mobilité géographique tant au plan national qu'international.
- Contribuer à l'accompagnement individuel et en club de recherche d'emplois des demandeurs d'emploi de moins de 30 ans de niveau 3 ou plus.

- Développer et soutenir les actions favorisant l'élargissement des choix professionnels, la découverte de métiers en entreprises...
- Connecter les jeunes et les entreprises au travers du contrat d'autonomie, accompagner les jeunes avec le CIVIS.
- Proposer un accompagnement social et financier des parents isolés et spécialement des personnes bénéficiaires du RSA vers l'insertion sociale, la formation et l'emploi, en favorisant notamment la garde des enfants, le logement et la mobilité.

### **Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics**

Les clauses d'insertion incluses dans les marchés des maîtres d'ouvrage constituent un levier pertinent, pour permettre le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elles sont généralisées depuis 2006 dans le cadre des opérations financées par l'ANRU. La ville de Toulouse et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse ont décidé d'étendre cette démarche à l'ensemble des marchés (sous réserve de compatibilité des marchés avec cette démarche).

Pour conduire cette démarche la Ville et les bailleurs sociaux ont mis en place une organisation adaptée. Celle-ci a conduit au recrutement de deux chargés de mission « insertion BTP » rattachés pour les marchés Ville à la Maison de l'Emploi de Toulouse et au GDHLM pour les bailleurs sociaux. En 2010 un chargé de mission recruté par la Communauté Urbaine sera chargé de piloter le dispositif pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage des collectivités.

Afin de permettre une capitalisation des savoirs faire, la Maison de l'Emploi de Toulouse a été retenue par le Grand Toulouse afin d'assurer l'ingénierie de la démarche emploi mise en place sur le « Cancéropôle ».

#### Appels à projets : pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagner les SIAE par la mise en place des outils leur permettant de répondre aux appels d'offre dans le cadre des marchés publics.
- Repérer, accompagner, former les publics des ZUS pour leur permettre de bénéficier pleinement des opportunités offertes par les clauses d'insertion (en lien étroit avec les SIAE).

## Soutenir la création d'activités

La création d'activités par des personnes résidant sur les quartiers ZUS constitue l'une des voies permettant un retour à l'emploi. Le Contrat de Ville a financé plusieurs structures permettant d'offrir un accompagnement cohérent aux personnes souhaitant créer leur activité.

Les structures retenues devront présenter des bilans annuels détaillés, permettant d'identifier précisément la typologie des projets accompagnés, la méthodologie d'accompagnement mise en oeuvre, les résultats effectifs en terme de création, ainsi que la pérennisation des créations à un, trois, et cinq ans. La nature de l'accompagnement réalisé devra faire l'objet de tableaux de bord détaillés (type d'intervention par créateur, volume horaire d'intervention...). Les projets financés devront favoriser l'accompagnement des créateurs issus des ZUS, ainsi que le suivi post création. Ils pourront concerner des projets de parrainage de créateurs par des chefs d'entreprises.

Appels à projet pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Améliorer la coordination des structures d'accompagnement aux porteurs de projets.
- Accueillir, orienter et accompagner des porteurs de projets issus des ZUS.
- Accompagner post-réalisation.
- Financer de projets.
- Poursuivre du dispositif expérimental d'accompagnement à la création d'entreprises pour les jeunes des quartiers de Toulouse (dispositif CREA JEUNES).
- Soutenir l'implantation en ZUS, d'entreprises (commerces) susceptibles d'embaucher les habitants des ZUS et qui se révèlent absentes de ces quartiers

Les structures de portage « type couveuses ou coopératives d'activité » pourront être financées dès lors que la part de publics issus des ZUS représentera un pourcentage significatif.

### Mobiliser la Zone Franche Urbaine (Z.F.U.) dans un projet de développement social et urbain

Les liens entre la structure d'animation de la ZFU et les équipes chargées de la mise en oeuvre du CUCS seront développés. Il s'agira en particulier d'augmenter le pourcentage de recrutements par les entreprises de la ZFU de personnes issues des quartiers ZUS. Sur le volet développement économique local, les structures d'aide à la création devront présenter des tableaux de bord précis permettant d'évaluer les demandes formulées en terme de recherche de locaux d'activités (type de projets, surfaces, capacités financières des créateurs...).

#### Appels à projet, pour 2010 :

- Les employeurs de la ZFU seront mobilisés dans le cadre d'actions telles que forum, mois de l'emploi pour l'embauche des habitants en ZUS. Les habitants seront si possibles, associés et impliqués au montage et à l'animation de ces opérations
- La Maison de l'Emploi de Toulouse en lien avec la Ville et l'État mettra en place des rencontres pour les acteurs institutionnels et associatifs des quartiers. L'objectif étant de donner une vision objectivée sur les embauches et les entreprises présentes.

### Développer et maintenir l'emploi associatif sur les quartiers

Le tissu associatif très présent sur les quartiers du CUCS représente un volume d'emplois salariés conséquents. Cependant un nombre important d'associations rencontre des difficultés (en particulierité pour la pérennisation des emplois aidés).

L'accompagnement réalisé en individuel ou en collectif par le biais des DLA ou de réunions d'information auxquelles les techniciens des services de l'État (notamment la DRDJS, la DDTEFP et le Pôle Emploi concernant l'emploi et la vie associative) pourront activement contribuer (ex. : suivi des adultes relais qui est mis en place par l'ACSé) devra permettre en particulier aux associations de diversifier leurs ressources et de mettre en place des tableaux de bord et des outils de gestion pertinents. Pour ce faire, les projets déposés devront faire apparaître la part de crédit nécessaire aux salaires des permanents de la structure dans le but d'assurer, si possible lors des programmations, la continuité des actions et la consolidation des emplois.

#### Appels à projet : pour 2010 l'action suivante sera privilégiée :

- Accompagnement des associations intervenant sur les quartiers ZUS dans leur développement ou dans leur pérennisation (en particulier au travers des actions d'accompagnement conduites par le CLAP ou le DLA).

## Développer la place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur Toulouse

Le champ de l'Économie Sociale et Solidaire représente un potentiel d'emplois important. Il recouvre des structures très diverses (associations à finalité sociale, SCOP, Mutuelles, banques coopératives...) plaçant l'humain et la gestion participative au cœur du projet.

Les structures s'inscrivant dans ce champ portent en particulier des démarches de développement local qui associent les acteurs d'un territoire et en particulier les habitants.

Les partenaires du CUCS souhaitent soutenir fortement l'émergence de projets d'Économie Sociale et Solidaire. La ville de Toulouse a mis en place un fonds local d'initiatives solidaires (IRLIS) qui permet de financer des structures en création ou en développement.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant à faire découvrir les potentialités de ce secteur en particulier auprès des habitants des quartiers du CUCS.
- Actions de formation à la spécificité du montage et de la gestion de structures de l'ESS.
- Actions d'accompagnement à la création et au développement de structures (en particulier dans le cadre du dispositif IRLIS).

## C. ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La ville de Toulouse et ses partenaires s'engagent dans une politique globale en direction des enfants et des jeunes au titre du Projet Éducatif Local et accompagnent au titre des objectifs du CUCS les territoires et les publics prioritaires.

Ces objectifs au titre du CUCS sont :

- agir sur la continuité éducative,
- développer la mixité sociale et la mixité de genre,
- conforter et valoriser la fonction éducative des parents,
- accroître les chances de réussite éducative et scolaire.

L'enjeu principal est d'animer une démarche partenariale, à l'échelle des quartiers, en mettant en place des comités locaux chargés des questions éducatives.

Ces comités locaux animés par la ville de Toulouse permettront à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative :

- d'être attentif aux enfants et aux jeunes en fragilité,
- de mieux articuler les différents dispositifs éducatifs,
- d'animer la coproduction de réponses innovantes, complémentaires au droit commun.

### Agir sur la continuité éducative

Les signataires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment les jeunes.

Appels à projet pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs, d'accompagnement à la scolarité.
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.
- Développer des actions collectives permettant de répondre aux besoins des enfants et des jeunes pris en charge dans le cadre des parcours de Réussite Éducative.
- Développer des actions de prévention sur la déscolarisation.

A ce titre, différents dispositifs peuvent être activés selon le territoire (RE/VVV/CEJ, CLAS, Écoles ouvertes etc.....).

## Développer la mixité sociale et la mixité de genre

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des projets traitant de la mixité scolaire, de genre, culturelle, intergénérationnelle et sur l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Développer des projets valorisant la place et l'image de l'école.
- Favoriser les échanges avec d'autres structures, d'autres territoires.
- Optimiser les dispositifs existants et leur coordination avec les Réseaux Ambition Réussite (Plan Espoir Banlieue).
- Soutenir les projets des Réseaux Ambition Réussite qui s'inscrivent dans le partenariat local.

## Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Le soutien à la parentalité a pour objectif de favoriser l'implication des parents dans les parcours éducatifs des enfants.

IL doit pouvoir répondre « aux demandes d'aide » exprimées par les parents et proposer des lieux d'accueil, d'information et d'échange.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutenir les projets impliquant les parents dans les différents temps éducatifs (écoles, loisirs...).
- Favoriser la création de lieux de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression entre parents (parents/parents) exemple : développer des « cafés des parents » dans et hors les écoles.
- Développer la médiation familles/écoles/autres acteurs.
- Développer des actions en direction des parents sur des thématiques : la « préadolescence », la place des pères, les jeunes adultes, ...
- Accompagner des initiatives de soutien à la parentalité (formation en direction des parents, pré alphabétisation sociale, accompagnement à la scolarité pour les parents,...).
- Développer des projets spécifiques et complémentaires aux CLAS proposant d'accompagner les parents afin qu'ils trouvent leur place dans la scolarité des écoliers.

A ce titre, différents dispositifs peuvent être activés selon le territoire (RE/CLAS/VVV/REAAP etc.).

Le dispositif de Réussite éducative est piloté par la ville de Toulouse

Les enjeux :

- 
- Aider les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité dans leur parcours éducatif en agissant sur tous les leviers : scolarité, éducation, social, santé, ...
- 
- Permettre aux parents de prendre toute leur place dans la scolarité et l'éducation de leurs enfants.

Il s'articule autour d'objectifs opérationnels communs :

- Améliorer la prise en compte globale des enfants rencontrant des difficultés en matière éducative, culturelle, sociale ou sanitaire.
- Permettre à chaque enfant d'accéder à des activités éducatives et de loisirs.
- Accompagner et renforcer l'implication des parents.
  
- Soutenir la mobilisation de tous les acteurs intervenant pour la Réussite Éducative des enfants.

La Réussite Éducative propose un Parcours Éducatif global au jeune et à sa famille :

il est mis en place uniquement avec l'accord de sa famille et du jeune. Il est soumis à un protocole de prise en charge précis qui s'attache, en priorité, à mobiliser les ressources de droit commun.

La ville de Toulouse et l'Éducation Nationale animent les Cellules de veille et de réussite éducative.

C'est l'instance partenariale d'échange, qui décide de la mise en œuvre des parcours de réussite éducative. Elles se réunissent dans les établissements scolaires du premier et du second degré, dans les circonscriptions de l'Éducation Nationale où dans des lieux de proximité adaptés.

L'équipe pluridisciplinaire de soutien de la ville de Toulouse est composée des professionnels nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi des prises en charge de Réussite Éducative. Chaque parcours est confié à un professionnel de la ville de Toulouse référent de la situation et chargé de l'accompagnement éducatif, au plus près des familles.

*Éducation et  
Réussite Éducative*

L'enjeu de la Réussite Éducative est de construire des réponses individuelles et/ou collectives, novatrices, complémentaires aux dispositifs de droit commun. Les associations partenaires seront mobilisées dans ce cadre sur des propositions éducatives sur les temps extrascolaires, périscolaires et de loisirs, individuels et collectifs.

Appels à projet, pour 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer les actions individuelles dans le cadre de parcours de Réussite Éducative pour les jeunes et leurs familles :
  - Interprétariat.
  - Soutien à la scolarité à domicile.
  - Thérapie - accompagnement familial, médiation familiale.
  - Actions d'alphabétisation pour les parents et les enfants nouvellement arrivés en France.
  - Accompagnement des jeunes sortant du système scolaire sans qualification, accompagnement vers les stages et vers l'entreprise.
  - Actions d'accompagnement des jeunes exclus des établissements scolaires.
  
- Développer des actions collectives en faveur des publics à besoins spécifiques :

- Actions socio-éducatives, socio-culturelles et sportives permettant d'inscrire les jeunes dans des parcours de socialisation (activités culturelles, sportives, éducatives, séjours...) et permettant de travailler sur l'autonomie, la confrontation, l'estime de soi.
- Atelier d'accompagnement à la parentalité :
  - atelier d'aide à l'accompagnement des devoirs par les parents,
  - groupe de parole,
  - théâtre forum.

Les actions proposées pour l'année 2010, en matière de Réussite Éducative devront faire apparaître les liens avec les Cellules de Veille et les équipes pluridisciplinaires de Réussite Éducative.

## D. SANTÉ

L'enjeu national est de permettre à chacun d'accéder à une offre de soins de proximité et de mettre en place une approche territoriale des questions de santé et d'accès aux soins.

Le cadre opérationnel de cette approche reste la démarche « Atelier Santé Ville », point de convergence du volet Santé du CUCS et du plan municipal de santé publique de la ville de Toulouse.

**Pour l'année 2010, l'ensemble des quartiers prioritaires devra être doté d'un atelier santé ville.**

Deux objectifs seront poursuivis :

- Améliorer la connaissance de la situation sanitaire des quartiers à partir de la restitution des diagnostics territoriaux de santé et de leur actualisation.
- Apporter des réponses spécifiques répondant aux priorités définies dans les plans locaux de santé adoptés par chacun des territoires et sur le principe de santé communautaire.

Appels à projet, pour 2010, les actions suivantes seront privilégiées (en lien avec l'appel d'offre Groupement Régional de Santé Publique) :

- Développer l'accès aux droits et aux soins : valorisation des droits, notamment accès à la mutualisation, accompagnement des personnes, séances d'information destinées aux habitants et aux acteurs de terrain.
- Développer les actions sur les conduites addictives, et sur les consommations de substances psychoactives.
- Développer l'accompagnement des personnes en fragilité psychique par un travail de médiation, soutien des intervenants de terrain par la mise en place de groupes d'analyse de pratiques.
- Promouvoir l'éducation nutritionnelle, développer des actions favorisant une alimentation équilibrée en lien avec des activités physiques.
- Développer des actions prenant en compte les problématiques de santé environnementale : hygiène, bruit...

## E. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La thématique Prévention de la Délinquance du CUCS 2010 a pour objet de préciser les objectifs stratégiques de la démarche en apportant des pistes sur les modes opératoires et les actions à décliner, en articulation avec les différents contrats et/ou dispositifs mis en oeuvre sur les quartiers prioritaires.

**Les objectifs suivants seront poursuivis :**

- Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée.
- Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention.
- Favoriser la médiation sociale urbaine.
- Prévenir la réitération et la récidive (notamment des jeunes majeurs et des sortants de prison et/ ou placés sous main de justice).
- Développer la prévention en direction des jeunes.
- Consacrer le statut de victime et garantir l'accès aux droits pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique).

### Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

La mise en œuvre de cet objectif se fera en cohérence avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la ville de Toulouse, en s'appuyant particulièrement sur les cellules territoriales de veille prévention sécurité.

Les cellules territoriales de veille Prévention - Sécurité sont organisées par la ville de Toulouse, sur les 6 secteurs avec une attention particulière sur les quartiers inscrits dans le cadre du CUCS. Animées par les chefs de projets de la Direction du Développement Social de la ville de Toulouse, une fois par mois, elles permettent l'échange d'informations et l'analyse partagée sur la prévention, les dysfonctionnements urbains, les problématiques de tranquillité et de sécurité publiques. Elles évaluent les réponses mise en œuvre par les partenaires.

Les cellules territoriales de veille Prévention Sécurité sont conduites selon des :

- Modalités de fonctionnement communes à toutes les cellules : composition partenariale de base, rôles et limites, règles de confidentialité, procédure d'alerte sur des situations d'urgence, outils d'informations et de suivi.
- Modalités de saisine et de retour d'informations des dispositifs existants : repérage et accompagnement des jeunes en difficultés, mise en oeuvre d'actions concertées autour de zones « à risques », en terme de prévention des violences.

Les cellules territoriales de veille Prévention - Sécurité ont pour enjeux:

- De suivre l'évolution des faits de délinquance, les troubles à la tranquillité et à la sécurité publiques sur chaque secteur de la ville, en collaboration avec la MODAT.
- D'informer et de coordonner l'ensemble du réseau des partenaires de la prévention et de la sécurité publique compétents sur chacun des secteurs, sur les actions en cours et les réponses proposées.
- De réagir aux situations de crise, de coproduire des actions autour des problématiques complexes et de coordonner les réponses partenariales.
- D'évoquer sans les traiter nominativement les situations individuelles et/ou collectives posant des troubles à la sécurité et à la tranquillité publiques.
- D'animer un groupe ad hoc, espace de traitement des situations nominatives individuelles et/ou collectives avec les acteurs territoriaux compétents (travailleurs médico-sociaux). Le cadre d'animation de ce groupe ad hoc est encadré par une charte de confidentialité dans le cadre du secret partagé et un protocole de prise en charge des situations nominatives individuelles et/ou collectives, validés par les membres du CLSPD.

Les indicateurs de suivi des cellules territoriales Prévention - Sécurité sont le nombre de cellules, le suivi des actions développées à partir du relevé de décisions de ces cellules, le type de problématiques et la participation des membres de ces cellules.

### Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Les partenaires du CUCS mettront en oeuvre cet objectif, dans sa dimension Prévention de la Délinquance en s'appuyant sur la dimension sécurisation passive de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, à partir d'une programmation financière dédiée à des aménagements de sécurité passive et la proposition d'une réponse systématique à tout acte de dégradations de biens publics et/ou privés visibles depuis l'espace public, en mettant en avant le temps d'intervention entre dégradations constatées et la remise en état des équipements dégradés.

Les objectifs opérationnels de cet axe seront de :

- Prévenir les incivilités et les faits de violence à l'encontre des personnes investies de mission de service public, notamment les services de la police, des pompiers, des transports en commun.
- Préserver la sécurité des bâtiments et des espaces publics.
- Développer une appropriation positive des lieux publics par des groupes sociaux différents.

**Pour l'année 2010 les actions suivantes seront privilégiées :**

- Le développement d'animations festives et événementielles sur des espaces publics.
- Le développement d'actions en direction des jeunes lors des vacances scolaires (activités de proximité culturelles et sportives, séjours, chantier VVV).
- La coordination d'action collective de médiation lors des problématiques de violences urbaines.

**Favoriser la médiation sociale urbaine (en s'appuyant sur le cadre de référence de la médiation sociale urbaine)**

Les partenaires du CUCS proposeront une formation autour de la médiation sociale urbaine, en direction des cadres intermédiaires de services publics et des responsables associatifs, intervenant sur les quartiers du CUCS.

Des rencontres sur la médiation seront organisées autour de l'échange de pratique, l'accompagnement des équipes et sur la coordination du partenariat en capacité de soutenir et d'amener des réponses aux demandes repérées par les médiateurs.

Afin d'anticiper les périodes cycliques de tension et de prévenir des situations de conflits, des projets relevant de la médiation sociale urbaine seront favorisés tant dans un souci de rétablir et/ou d'instaurer un dialogue.

**Pour l'année 2010, les actions suivantes seront privilégiées (Cf. cadre de référence à la médiation sociale urbaine) :**

- Appui et soutien aux actions de médiation sociale, permettant d'aller à la rencontre des publics, notamment des jeunes en vue d'assurer le relais vers le droit commun (actions privilégiées le soir et le week-end) à partir :
  - d'activités sportives, socioculturelles sur les quartiers avec des agents formés à la médiation sociale,
  - d'accueils en soirée pour les publics repérés,
  - d'un accompagnement des services de nuit chez les habitants (personnel de santé, d'urgence).

Il est important de favoriser un large partenariat autour des équipes de médiation, afin d'amener des réponses aux demandes et aux préoccupations des jeunes repérés lors des maraudes de médiation. Seront développées des actions autour de l'accompagnement des porteurs de projet sur la médiation, dans le cadre de :

- L'emploi
- La prévention
- Le logement
- L'accompagnement social
- L'éducation
- La santé.

### Prévenir la réitération et la récidive (des jeunes majeurs et des sortants de prison et/ou placés sous main de justice)

Afin d'accompagner au mieux des personnes placées sous main de justice (jeunes majeurs, sortants de prison), les signataires du CUCS s'attacheront à soutenir les actions et les associations qui oeuvrent dans le champ de la prévention de la récidive.

Dans une perspective d'éviter des situations de réitération voire de récidive, il conviendra d'améliorer la synergie et la coordination des intervenants dans les quartiers, à travers une clarification des modes d'intervention et de l'offre d'accueil sur les structures de quartiers.

L'accent pourra être également porté sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

### Pour l'année 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Diversification et extension de l'offre d'accueil en matière de mesures alternatives aux poursuites dans le cadre notamment des mesures de Travail d'Intérêt Général, des mesures de réparation et des Travaux Non Rémunérés au sein de services municipaux, du tissu associatif et des établissements publics.
- Développement des actions favorisant la prise en charge des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales.
- Accompagnement des sortants de prison pour leur réinsertion (hébergement/logement, emploi, accompagnement social).

## Développer la prévention en direction des jeunes

La ville de Toulouse a mis en place des accueils jeunes dont les objectifs sont :

- D'accompagner les jeunes vers leur vie d'adulte en leur permettant de développer leur sens critique, de favoriser leur intégration et leur participation citoyenne à la vie de la cité.
- D'associer les parents à la démarche, aux dispositifs et aux actions des accueils jeunes.
- De faire du lien et participer aux dynamiques d'animation, d'éducation, de prévention, d'insertion, d'emploi, mises en place sur les quartiers, sur la ville.
- De rencontrer les jeunes sur leur espace de vie, dans le quartier, la rue, les terrains de sports....

La Ville propose d'associer les accueils jeunes dans un large partenariat pour :

- Orienter et accompagner les jeunes vers les partenaires en capacité d'amener ou de construire des réponses aux demandes portées par les jeunes.
- Construire des réponses aux demandes et aux problématiques exprimées par les jeunes (éducation, formation, emploi, prévention, insertion, santé, culture, sport...).
- Animer une coordination des acteurs qui interviennent auprès de la jeunesse, afin de favoriser la complémentarité et de coproduire des actions collectives.

Afin d'encourager l'implication positive des jeunes dans les projets collectifs sur les quartiers, les signataires du CUCS s'engagent à mobiliser et à renforcer les moyens de la prévention en direction des jeunes, au côté des équipes municipales des accueils jeunes 11-25 ans.

**Pour l'année 2010, les actions suivantes seront privilégiées :**

- Développer les actions des partenaires autour des accueils jeunes, en capacité d'amener des réponses en terme :
  - d'emploi
  - de propositions d'animation et de séjour
  - de logement
  - d'accompagnement social
- Développer et renforcer les actions de prévention mises en oeuvre pendant les vacances scolaires.
- Développer les Propositions d'animation et de séjours lors des vacances scolaires,.
- Développer l'accompagnement des jeunes vers les dispositifs de droit commun à partir d'un renforcement de l'information.
- Soutenir les actions et les associations intervenant dans le champ des conduites addictives et à risques (en articulation avec le volet Santé du CUCS).

Consacrer le statut de victime et garantir l'accès au droit pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique)

Les structures d'accès au droit et de service d'aide aux victimes étant déjà bien implantées sur les quartiers, l'information et la communication du rôle des Maisons de la Justice et du Droit et du Service d'Aide aux Victimes doivent être renforcées et étayées des interventions plus spécialisées des structures d'accompagnement des femmes victimes de violences intrafamiliales et conjugales et des personnes victimes de toutes formes de discriminations.

**Pour l'année 2010, les actions suivantes seront privilégiées :**

- Développer les actions de sensibilisation et d'information sur l'aide aux victimes en direction des institutions et des habitants.
- Développer les actions d'interventions autour de la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations de toute nature (en articulation avec le volet Citoyenneté, Égalité des chances, Intégration et Lutte contre les discriminations).

## F. CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES, ACCES AU DROIT, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le « pouvoir de faire » (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

En 2010, les signataires du CUCS animeront un Fonds Initiative et de Participation des Habitants (FIPH) sur les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail, Bagatelle, la Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue, Empalot, la Gloire, la cité Amouroux, les Izards, Bourbaki, Nègreneys, la cité Madrid pour développer les initiatives d'entraide et de solidarité portées par les habitants de ces quartiers.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagnement des habitants voulant exercer des responsabilités, à développer des projets, prendre des initiatives et appuyer les projets d'entraide.
- Développement du bénévolat et du service civil volontaire.

Favoriser l'animation territoriale

Les signataires du CUCS soutiendront les initiatives favorisant le lien social, le vivre ensemble, la citoyenneté en permettant une occupation positive de l'espace public.

Pour l'année 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Participer à des actions d'animations collectives sur les quartiers.
- Développer les propositions d'actions d'animation des friches urbaines.
- Organisation de repas, de fête de quartier.
- Développer les actions d'accueil des nouveaux arrivants.
- Développer les actions citoyennes avec les enfants, les jeunes pendant les vacances scolaires.
- Développer les actions autour de l'hygiène, du tri sélectif et de la propreté en lien avec les actions de santé.

### Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

La recherche de la parité femmes, hommes est une orientation stratégique transversale à toutes les actions développées dans le CUCS.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des initiatives liées à l'égalité femmes/hommes dans les quartiers.
- Développer et Soutenir les lieux de rencontres dédiés aux femmes.
- Développer les actions visant à la réappropriation de l'espace public par les femmes

### Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

La valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prenant en compte la diversité culturelle, l'histoire et en faisant évoluer les représentations à l'échelle de la Ville sera soutenue et poursuivie en visant la prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la ville.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- développer l'accès des habitants aux équipements culturels de l'ensemble de la Ville par des actions de médiation et d'accompagnement..
- Développer les action sur la mémoire et l'ouverture culturelle.
- Développer la qualification des acteurs oeuvrant dans la médiation culturelle.

### **Agir contre toutes les formes de discriminations**

La Ville, l'État, l'ACSÉ souhaitent amplifier les actions menées dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail toulousain, l'étendre à l'ensemble des territoires et des publics discriminés, mobiliser les acteurs sociaux et économiques sur des plans d'actions issus ou non des chartes de la diversité, et renforcer l'accompagnement des publics discriminés.

Dans le cadre du plan territorial, une action spécifique conjointe Pôle Emploi/DDTEFP, se poursuivra afin de prévenir et sanctionner les pratiques discriminatoires.

La ville de Toulouse mettra en place un observatoire des discriminations destiné à mesurer les discriminations et à évaluer les actions menées et soutiendra les actions contre toutes les formes de discrimination sur l'ensemble du territoire de la commune.

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer et poursuivre les actions de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail,
- Développer des actions contre toutes les formes de discriminations

### **Agir pour l'accès aux droits et l'égalité des chances**

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutenir les actions visant à la maîtrise de la langue française et à l'acquisition des savoirs de base pour les publics ne pouvant bénéficier des actions prévues dans le cadre du contrat d'accueil d'intégration ni dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.
- Accompagnement de la fonction d'écrivain public visant à permettre aux personnes ne maîtrisant pas la langue française d'accéder à leurs droits économiques et sociaux.
- Développer des actions « d'accès aux droits » sur les marchés de plein vent.

## II. LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

### A. BAGATELLE, LA FAOURETTE, PAPUS, TABAR, BORDELONGUE

#### Habitat et cadre de vie

Le renouvellement urbain Bagatelle - Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue, amorcé à la fin des années 90 avec la création de la ZAC Desbals, se poursuit depuis sur l'ensemble du territoire au titre d'un projet contractualisé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Mi 2008, la nouvelle équipe municipale a engagé des discussions avec les habitants et acteurs du quartier sur le projet de renouvellement urbain de Bagatelle - Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue. A l'issue de cette première phase de dialogue avec le quartier, le projet de renouvellement urbain s'est vu :

- conforté dans sa structure et ses grandes orientations : la mise en œuvre rapide du projet urbain (déjà largement engagé) constitue un enjeu fort sur ce territoire qui a connu les premières démolitions à la fin des années 90 et qui est depuis en perpétuel chantier. Le prolongement de la rue du Lot conditionne l'évolution du cœur de Bagatelle. Il est à ce titre un levier primordial du projet urbain. La convention ANRU, bien qu'elle ne couvre pas la totalité du projet de renouvellement urbain, constitue cependant un cadre de référence pour les interventions programmées d'ici 2013.
- réorienté et renforcé : un nouvel élan est apporté au projet, grâce à la réorientation de certaines opérations et au renforcement de l'intervention sur des sites spécifiques.

En 2010, la concertation autour de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain se poursuivra, à l'échelle de l'îlot (aménagement d'une rue ou d'une place par exemple) comme à l'échelle du territoire.

Afin de mener à bien le projet urbain, la Ville sera accompagnée d'une équipe d'urbanistes conseils (en cours de sélection).

## Poursuivre le projet urbain engagé dans le cadre de l'ANRU

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées afin d'accompagner la poursuite du projet urbain :

- Occupation éphémère des sites en devenir suite aux démolitions (décoration, animation des friches...).
- Création de jardins partagés comme support de lien social et de convivialité.
- Opérations d'embellissement, fleurissements partagés, balcons fleuris, chasses aux déchets...

## Améliorer la gestion quotidienne du quartier

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions liées à réduction de la mécanique sauvage.
- Actions favorisant la mise en place du tri sélectif dans de bonnes conditions sur le parc d'habitat social.
- Démarches participatives et de sensibilisation à l'environnement auprès des habitants sur les questions relatives au cadre de vie.

## Favoriser l'appropriation du quartier par les nouveaux habitants

Les signataires du CUCS s'engagent à organiser un dispositif d'accueil des nouveaux habitants afin de favoriser leur appropriation de l'offre de services et d'équipements du secteur.

Appels à projet, pour 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en place de temps d'accueil (informations individuelles / collectives, visite...) des nouveaux arrivants afin de leur faire découvrir les ressources du secteur.
- Organisation de temps de rencontre entre nouveaux arrivants et actuels habitants.

## Emploi et développement économique

### Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite des actions d'accompagnement des publics demandeurs d'emploi en lien avec le service public de l'emploi.
- La mise en œuvre d'actions de remobilisation des publics en difficulté d'insertion, en privilégiant le public jeune (moins de 26 ans) et les femmes.
- Le développement d'actions visant à réduire le délai d'errance des jeunes entre la sortie du système scolaire et un accompagnement par une structure socioprofessionnelle.
- Le développement de dispositifs locaux permettant une formation ou une auto formation aux savoirs de base, notamment en direction des jeunes en voie d'accès au marché du travail, aux femmes et aux salariés précaires.
- Le développement d'actions innovantes en matière de modes de garde d'enfants favorisant l'insertion socioprofessionnelle des femmes.
- La mise en place d'actions favorisant la mobilité géographique et professionnelle.

### Développer des activités économiques dans des lieux stratégiques pour favoriser la vie sociale du quartier

Les partenaires du CUCS souhaitent développer et conforter l'activité économique dans le quartier, en permettant la création d'une offre adaptée d'activités économiques et de services en pieds d'immeubles ou dans les nouvelles zones d'activités.

## Éducation et Réussite éducative

### Agir sur la continuité éducative

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le développement d'actions socio-éducatives avec le public adolescent en lien avec les dispositifs (V.V.V, Jeunesse et Sports) favorisant le partenariat local et l'implication des jeunes.
- La mise en place d'actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirée.

### Développer la mixité sociale et la mixité de genre

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le développement d'actions éducatives favorisant la mixité scolaire, de genre, culturelle, ou/et intergénérationnelle.
- La mise en place d'activités sportives ou culturelles favorisant la mixité de genre (présence des filles), notamment à destination des adolescents (nouvelles activités municipales, reconduction de la Fête du sport, effort d'accueil des adolescents et des filles par les clubs sportifs, autres actions...).

### Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite d'actions visant à améliorer l'accueil des parents dans les établissements scolaires.
- L'implication des parents dans les différents temps éducatifs de leurs enfants (écoles, loisirs...).
- La création de lieux de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression entre parents (parents/parents).
- Les initiatives de soutien à la parentalité (formation en direction des parents, pré-alphabétisation sociale, accompagnement à la scolarité pour les parents,...).
- Le développement d'actions favorisant le lien avec les familles tziganes.

### Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individuelles ou collectives pour les enfants et les familles repérés en fragilité (verbalisation, acquisition culturelle, comportements violents, santé...), s'inscrivant à un Parcours Pluridisciplinaire de Réussite Éducative ou s'inscrivant dans l'accompagnement du parcours.
- La mise en place d'actions pour accueillir les élèves exclus temporairement des établissements scolaires et venant renforcer les moyens mis en place par l'Éducation Nationale.
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité et d'actions d'accompagnement éducatif à destination des enfants et de leurs parents.
- La poursuite et le développement d'actions, notamment périscolaires, autour de l'amélioration de la pratique de la langue, de la lecture et de l'écriture.
- La mise en place d'actions favorisant le passage 3<sup>ème</sup> / seconde.
- La mise en place d'actions favorisant la scolarisation des enfants tziganes et l'exercice des relations parentales avec l'école.
- La poursuite d'actions favorisant une orientation scolaire / professionnelle mieux choisie par les jeunes et leurs parents.
- La mise en place d'actions afin de mobiliser les réseaux d'entreprises et de trouver des lieux de stages diversifiés pour les collégiens.

## Santé

L'Atelier Santé Ville (ASV) est en train de se mettre en place sur le secteur. Il vise à l'élaboration d'un projet local de santé. Il s'agit notamment de définir et de mettre en œuvre des actions co-construites entre habitants et professionnels. En préalable, en janvier 2010, une rencontre avec tous les partenaires de l'ASV sera organisée, afin, d'une part, se réappropriier collectivement les éléments du diagnostic de 2007 ; et d'autre part, définir les modalités concrètes de mise en œuvre de ces priorités sur le territoire.

### Améliorer la prévention, l'accès aux droits et aux soins

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La mise en œuvre d'actions visant à diminuer le risque de déséquilibre alimentaire notamment en direction des enfants et des familles
- Le soutien aux actions d'accès aux droits et aux soins visant à améliorer l'accès aux dispositifs de soins notamment pour les publics les plus précarisés

### Prévenir les conduites addictives

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le soutien aux actions de proximité menées sur la réduction des conduites addictives.
- L'intégration d'actions sur la réduction des conduites addictives dans des dynamiques de projet partenarial (fête du sport...).

### Améliorer la prise en compte de la souffrance psychosociale

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite des actions de médiation et d'écoute visant les personnes fragilisées psychologiquement et d'actions favorisant le lien social et l'interconnaissance entre les personnes
- La collaboration entre les acteurs du soin et les acteurs sociaux sur le repérage et l'orientation des publics, et sur l'élaboration de réponses partagées sur des situations problématiques dans le cadre de l'atelier santé Ville.

## Prévention de la délinquance

Afin de mieux identifier les problématiques locales et proposer des réponses opérationnelles, une cellule territoriale de veille prévention et sécurité a été installée fin 2008 dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Elle a fonctionné mensuellement en 2009 et sera reconduite en 2010.

### Développer la prévention en direction des jeunes

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite et le développement de projets permettant une implication citoyenne des adolescents et des jeunes majeurs, favorisant leur mobilité à l'échelle communale, nationale et internationale et s'inscrivant dans les dispositifs (Chantier V.V.V., défis juniors/jeunes, service civil volontaire, jeunesse pour l'Europe, chantiers internationaux...).
- Le développement d'actions visant à engager le dialogue entre les jeunes du secteur et les représentants de l'ordre et de la protection civile
- Le développement d'actions de proximité permettant d'aller vers les jeunes, notamment ceux qui ne fréquentent pas les lieux d'accueils existants

### Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- L'occupation positive de l'espace public par des groupes sociaux différents par l'organisation de manifestations festives, culturelles, ou sportives (par exemple la Fête du sport, les fêtes de quartier...).
- La mise en place d'activités sportives ou culturelles structurées permettant, notamment au public jeune, d'accéder aux équipements et répondant aux attentes exprimées collectivement par des habitants.
- Le développement d'actions concertées visant à réduire les difficultés et tensions qui se jouent sur la place du centre commercial A. de Gaulle et ses abords.

### Favoriser la médiation sociale et urbaine

En 2009, les signataires du CUCS, en lien avec des acteurs locaux, ont engagé un travail de définition de la médiation urbaine et sociale. Ce travail a abouti à la création d'une charte toulousaine de la médiation sociale et urbaine qui définit un cadre de référence sur cette question.

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le renforcement et le développement d'une présence d'acteurs jouant un rôle de médiation dans des espaces fragilisés (place du centre commercial et ses abords, place de la Gironde, chemin de Bagatelle, place A. Mathieu...) ou/et sur des temps spécifiques (vacances scolaires, lors des matchs au complexe sportif de Faourette, lors de manifestations festives sur le secteur...)
- Le renforcement et le développement d'actions permettant de rentrer en contact et d'établir un dialogue avec les publics présents dans l'espace public et, si nécessaire, de les accompagner en fonction de leurs demandes et besoins vers les relais pertinents
- Le renforcement des lieux d'accueil et de sociabilité existant sur les espaces fragilisés (place du centre commercial et ses abords, place de la Gironde, chemin de Bagatelle, place A. Mathieu...)
- La mise en place d'un accueil commun sur l'équipement du 7 bis rue du cher facilitant son utilisation et son appropriation par les habitants

### Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en favorisant le « pouvoir faire » (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité.

En fin d'année 2009, les signataires du CUCS accompagnent la mise en place d'un Fonds Initiative et Participation des Habitants (FIPH) sur le secteur afin de développer et accompagner les initiatives d'entraide et de solidarité portées par les habitants.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le renforcement des actions favorisant l'accès aux droits (informations individuelles et collectives, permanences d'écrivain public...) et aux savoirs de base (alphabétisation à vocation sociale, connaissance des ressources du territoire...) pour les publics précarisés
- La mise en place d'actions d'accès aux droits en allant à la rencontre des habitants sur leurs lieux de vie (au moment du marché par exemple)
- La mise en place d'actions d'animation collective en cœur de quartiers (espaces publics, bas d'immeuble...) favorisant la rencontre entre les habitants et le mieux vivre ensemble

**Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers :**

La recherche de la parité femmes / hommes est une orientation stratégique transversale à toutes les actions développées dans le CUCS.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le développement d'actions ayant pour objet de lutter contre les comportements sexistes et pour la promotion de l'égalité homme / femme, notamment en lien avec les dynamiques locales de projet ("Résolution mixité X = Y", l'opération « Des livres et Nous », la fête du sport...).
- Le développement d'actions visant à la réappropriation de l'espace public par les femmes (place du centre commercial et ses abords, place de la Gironde...)

**Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle**

Les signataires du CUCS s'engagent à poursuivre le travail sur la mémoire du quartier et sur les représentations sociales à l'échelle de la Ville (valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la Ville).

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- L'accès des habitants aux équipements culturels de l'ensemble de la Ville par des actions de médiation et d'accompagnement
- Le développement des actions sur la mémoire et l'ouverture culturelle

## **Agir contre toutes les formes de discriminations**

La Ville, l'État, l'ACSE souhaitent amplifier les actions menées dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail toulousain, l'étendre à l'ensemble des territoires et des publics discriminés, mobiliser les acteurs sociaux et économiques sur des plans d'actions issus ou non des chartes de la diversité, et renforcer l'accompagnement des publics discriminés.

La ville de Toulouse mettra en place un observatoire des discriminations destiné à mesurer les discriminations et à évaluer les actions menées et soutiendra les actions contre toutes les formes de discrimination sur l'ensemble du territoire de la commune.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite et le développement des actions de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail.
- Le développement des actions contre toutes les formes de discriminations.

## B. BELLEFONTAINE - REYNERIE - MIRAIL UNIVERSITÉ

### La mobilisation du droit commun sera un préalable aux actions Politique de la Ville

De façon globale et transversale, les signataires du CUCS ont retenu deux objectifs prioritaires :

- **La démarche à l'îlot et Kiev** : il s'agit de poursuivre l'expérimentation sur les secteurs (d'Indy / Messenger et plus largement la rue de Kiev à Reynerie et Tintoret à Bellefontaine) cumulant les difficultés, par la coordination d'une démarche participative d'accompagnement renforcé des habitants autour des thèmes prioritaires du CUCS. La poursuite de la mobilisation institutionnelle et partenariale autour de cette expérimentation constituera la priorité 2010 pour le secteur du Mirail. Il s'agira donc de décliner l'ensemble des objectifs opérationnels de la présente lettre de cadrage, en priorité sur ces îlots :
  - Des orientations possibles à Reynerie en lien avec la démarche Kiev :
    - . Soutien de la dynamique, à partir du local 3 d'Indy développement des liens et des projets avec des habitants,
    - . traitement des problèmes repérés lors des diagnostics en marchant (fin 2008 et mi 2009),
    - . mise en place d'un atelier de prévention situationnelle, expérimentation de mobilisation d'habitants via des actions de sensibilisation,
    - . poursuite de l'accompagnement du projet « Barre à Palabres », etc.
  - Des orientations possibles à Bellefontaine :
    - . recherche d'un local d'accueil de la démarche,
    - . traitement des problèmes repérés lors du diagnostic en marchant fin 2008,
    - . expérimentation de mobilisation d'habitants via l'outil « jardins partagés », etc.
    - . accompagnement de la démarche « projet de résidence Tintoret » porté la SA HLM des Chalets.
- **La prise en compte spécifique du secteur Mirail Université** : il s'agit de poursuivre la mobilisation pour éviter un « décrochage » de ce quartier en confortant les actions existantes et en accompagnant le développement de nouveaux projets : accompagnement renforcé des actions existantes, poursuite du programme d'actions GUP, relance d'une réflexion avec la CAF sur la pertinence d'un centre social sur le secteur, réflexion à lancer sur le devenir du centre commercial Maillol, poursuite du plan d'actions des Castalides, conclusions de l'étude pour la création d'un pôle services publics, en particulier lieu jeunesse, sur le secteur des Vergers, en lien avec les évolutions du projet urbain traitement spécifique des évolutions du centre commercial de l'Université et du désenclavement de l'Université, etc.

- Définir les nouvelles orientations du projet urbain à Reynerie, via le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre urbaine.
- Accompagner l'attente du projet en favorisant la réalisation d'aménagements à court terme.
- Poursuivre la réalisation du projet à Bellefontaine et la mise en œuvre opérationnelle, à partir d'une concertation renforcée de la programmation urbaine.

A partir du processus de remise à plat du projet urbain engagé depuis mi 2008, il s'agira en 2010 de proposer aux habitants et acteurs du quartier un processus de concertation élargie autour de plusieurs sujets (la rue de Kiev et plus largement « Reynerie 2014 », la place Abbal, le projet culturel du quartier, la future place le Titien, la future rue centre sur Bellefontaine, les locaux d'activités).

- Améliorer la gestion quotidienne du quartier avec un renforcement de l'équipe de coordination technique GUP et la structuration du pôle de proximité 6, la confirmation du rôle des régies de quartier et le développement d'actions de sensibilisation auprès des habitants et des usagers.

Les signataires du CUCS s'engagent à :

- Améliorer globalement la tenue des espaces extérieurs et des parties communes des bailleurs.
- Mettre progressivement en place le tri sélectif.
- Apporter des réponses aux questions de mécanique sauvage.
- Améliorer la gestion des véhicules épaves/ventouses.
- Gérer la transition entre les démolitions et les reconstructions.
- Identifier et intervenir sur les difficultés majeures posées sur le secteur (problèmes de circulation, d'équipements de proximité...).

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Améliorer la gestion des espaces extérieurs.
- Accompagner la mise en place du tri sélectif.
- Participer à l'animation des friches.
- Soutenir les actions liées à la mécanique sauvage.
- Soutenir les actions favorisant la mise en place du tri sélectif dans de bonnes conditions sur le parc d'habitat social.

**Favoriser les actions liées à l'environnement :**

En soutien et en complément des actions de GUP, les projets devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Impulser des actions de sensibilisation sur l'environnement, le cadre de vie, la propreté, l'hygiène...
- Accompagner la création de parcelles de jardins partagés sur le quartier.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Pérennisation et évolution du festival de rue de l'environnement.
- Organisation tout au long de l'année d'événements de type balcons fleuris, chasse aux déchets...
- Lancement d'une démarche participative pour aboutir à la création de parcelles de jardins partagés en pied d'immeuble.
- Animation du parc Monlong.
- Réalisation d'aménagements de l'espace en pied d'immeuble avec les bailleurs et les habitants : fresques, jardinières, prairies fleuries, etc.
- Développement des jardins collectifs en pieds d'immeuble.

## Emploi et développement économique

### Améliorer et adapter la coordination territoriale

A Reynerie/Bellefontaine/Mirail Université, une « Commission Emploi - Insertion et Développement Économique » sera mise en place. Elle sera un lieu d'information, de partage, mais aussi de définition et de mise en oeuvre des plans d'actions territoriaux. Afin de permettre à ces instances de jouer pleinement leur rôle d'animation et d'émergence de projets, la Ville de Toulouse souhaite renforcer leur dispositif d'animation. Les modalités de cette évolution seront précisées ultérieurement.

### Favoriser le retour à l'emploi

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Soutenir l'offre d'insertion par l'activité économique.
- Créer de nouveaux chantiers et/ou ateliers d'insertion.
- Mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle.
- Soutenir la création d'activités.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Réalisation d'un chantier d'insertion.
- Soutien aux organismes de formation du quartier.
- Encouragement de l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base.
- Renforcement de la présence des structures d'accompagnement et de financement des habitants, des porteurs de projets.
- Privilégier des actions spécifiques en direction des femmes afin de les rendre actrices sur leur quartier.

## Mobiliser la Zone Franche Urbaine

*Bellefontaine, Reynerie,  
Mirail Université*

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Augmenter les possibilités d'implantation d'activités économiques au cœur du quartier.
- Renforcer le recrutement des habitants par les entreprises ZFU.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mobilisation des promoteurs commerciaux de la ZFU.
- Participation accrue des opérateurs du quartier au club ZFU.
- Organisation de rencontres régulières entre les entrepreneurs ZFU et des habitants afin de renforcer leur embauche.

En 2010, au titre de la démarche à l'îlot, la mise en œuvre d'un chantier d'insertion, le suivi des 16/25 ans et le lien avec la ZFU seront privilégiés.

## Développer la place de l'Économie Sociale et solidaire (ESS)

Les partenaires du CUCS souhaitent soutenir fortement l'émergence de projets d'Économie Sociale et Solidaire. La ville de Toulouse met en place un fonds local d'initiatives solidaires qui permettra de financer des structures en création ou en développement.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant à faire découvrir les potentialités de ce secteur en particulier auprès des habitants des quartiers du CUCS.
- Actions de formation à la spécificité du montage et de la gestion de structures de l'ESS.
- Actions d'accompagnement à la création et au développement de structures.

## Éducation et réussite éducative

### Agir sur la continuité éducative

Les partenaires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment des jeunes en renforçant des projets à vocation éducative, sportives, culturelles et de loisirs.

En 2010, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Mettre en place des actions communes à différents opérateurs.
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.

### Développer la mixité sociale et culturelle

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Développer la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Valorisation de la place et de l'image de l'école.
- Développement de projets traitant de la mixité (égalité, rapport filles - garçons, intergénérationnelle,...).
- Encourager les actions se déroulant en dehors du quartier, de la ville.

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Faire venir les parents à l'école.
- Développer les espaces d'informations et d'écoute en direction des parents.
- Accompagner les initiatives de soutien à la parentalité.
- Développer la médiation familles / École.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Conférence parentalité.
- Pérennisation de cafés des parents.
- Accueil des parents au sein des établissements scolaires.
- Des actions d'accompagnement à la scolarité qui mettent en exergue la valeur éducative et la place centrale des parents.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Afin de conforter la cohérence des parcours éducatifs, la ville de Toulouse coordonne les parcours de réussite éducative.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, notamment dans les « Réseaux Ambition Réussite » Reynerie et Bellefontaine, l'Accompagnement Éducatif, l'accompagnement à la scolarité et la Réussite Éducative.
- Accroître les chances de réussite éducative et scolaire.

En 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuite de la mise en œuvre des parcours éducatifs individuels et pluridisciplinaires de Réussite Éducative, pour les enfants, les adolescents et leurs familles repérés en fragilité.
- Amélioration de l'articulation entre les acteurs de la chaîne éducative notamment par la création du comité local CLAS.
- Concertation entre l'école, les parents et les opérateurs socio-éducatifs.
- Promouvoir les dispositifs de lutte contre les ruptures scolaires.

## **Santé**

Construire et améliorer l'observation des questions de la santé de la prévention et de l'accès aux soins, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan municipal de santé publique.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Favoriser la coordination des acteurs locaux sur la thématique santé à travers la mise en place d'un ASV ;
- Poursuivre, renforcer et adapter les actions santé aux besoins exprimés lors du diagnostic.
- Mettre en place des priorités issues du diagnostic en poursuivant l'appui aux porteurs de projets et la cohérence de ceux-ci.

Appels à projet, pour 2010 l'action suivante sera privilégiée :

- Décliner la démarche d'Atelier Santé Ville.

## Prévention de la délinquance

*Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée*

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) l'instance de coordination , « cellule territoriale de veille prévention sécurité », créée en 2009, animée par la Ville de Toulouse (DDS) se réunira mensuellement.

Cette instance devra favoriser la coordination des acteurs locaux sur les questions liées à la prévention et l'insécurité.

*Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention*

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Investir les locaux en bas d'immeubles.
- Occuper positivement l'espace public.
- Renforcer la sécurisation passive dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutien accru aux animations locales sur l'espace public.
- Poursuite des diagnostics et veilles techniques avec les bailleurs, les habitants et les partenaires.

### Soutenir et harmoniser les prestations en matière de médiation sociale urbaine

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en œuvre d'une action de formation à la médiation sociale afin d'accompagner les acteurs de terrain.
- Développement et soutien de projet sur la médiation sociale urbaine.

### Développer la prévention en direction des jeunes

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

Phrase enlevée

- Engagement des actions complémentaires au dispositif de Réussite Éducative pour réduire le décrochage et la rupture scolaires, particulièrement dans le cadre des exclusions scolaires des plus de 16 ans.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutien particulier et renforcé aux actions d'animation et de prévention mises en œuvre pendant les vacances scolaires, soirées, week-ends.
- Développement des projets de suivi des élèves exclus en lien avec le dispositif de Réussite Éducative.
- Accompagnement à la création de groupes interdisciplinaires pour aller au contact du public.

## Citoyenneté, égalité des chances, l'accès au droit et intégration et lutte contre les discriminations

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

En 2010, les signataires du CUCS poursuivront la mise en œuvre du Fonds Initiative et de Participation des Habitants (FIPH) sur les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université pour développer les initiatives d'entraide et de solidarité portées par les habitants de ces quartiers.

La ville de Toulouse proposera un processus spécifique afin d'associer les habitants aux différents temps de concertation (commissions, diagnostics en marchant, ateliers de concertation,...).

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : soutenir les démarches collectives portées par des habitants.

En 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en œuvre opérationnelle du FIPH par la tenue régulière de comités de gestion.
- Aider au développement d'associations de locataires et ou de copropriétaires.

### Favoriser le développement et l'ouverture culturelle

En 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Maillage et articulation de la programmation des équipements et évènements existants avec les attentes et les initiatives des habitants et opérateurs de quartier.
- Soutien à la mise en place de rendez vous culturels réguliers et répartis sur l'année notamment sur les périodes hivernales.

### Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

La valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prenant en compte la diversité culturelle, l'histoire et faisant évoluer les représentations à l'échelle de la Ville sera soutenue et poursuivie en visant à la prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la Ville.

### Agir contre toutes les formes de discriminations

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : mettre en œuvre, sur le quartier, du Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.

En 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en place d'un observatoire des discriminations.
- Développement d'actions contre toutes les formes de discriminations.

## C. EMPALOT

Deux axes prioritaires orientent le Projet Urbain de Cohésion Sociale d'Empalot. Chaque action développée dans ce cadre s'inscrira donc dans :

- Une stratégie de désenclavement du territoire avec la recherche de partenariats élargis sur le territoire toulousain et l'agglomération, la mixité sociale et spatiale des publics, l'utilisation des équipements de transports (en particulier le métro).
- Une dynamique participative (concertation sur le volet urbain du GPV, davantage de participation des habitants à la conception des projets dans les structures, accompagnement des projets issus du FIPH...)

### Habitat et cadre de vie

Suite à la désignation de l'équipe lauréate du concours d'urbanisme sur le quartier, l'année 2010 sera consacrée à la poursuite du processus participatif avec les habitants dans le cadre de la Commission Urbanisme-Habitat et celui de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

#### Améliorer la gestion quotidienne des quartiers

En 2010, la Ville de Toulouse continuera à mettre en œuvre la relance du tri sélectif sur de nouveaux secteurs d'habitation du quartier d'Empalot.

#### Appels à projet, pour 2010 l'action suivante sera privilégiée :

- Accompagnement à la sensibilisation des habitants concernant le tri sélectif sur de nouveaux secteurs d'habitation du quartier.

#### Favoriser les actions liées à l'environnement au titre de l'Agenda 21

En 2010, les signataires et partenaires du CUCS travailleront à la mobilisation des acteurs locaux, et en particulier des habitants, sur la propreté et le cadre de vie dans le cadre de la Commission Environnement - Cadre de Vie Empalot. Il s'agira aussi d'accompagner les habitants de façon adaptée sur des secteurs amenés à évoluer à courte échéance dans le cadre de la programmation ANRU (place commerciale, bât. 24, rue de Fréjus et 25, rue de Draguignan).

Par ailleurs, la Ville de Toulouse et ses partenaires poursuivront, en 2010, leurs engagements sur le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité tout en favorisant la participation des habitants (diagnostic en marchant,...).

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions de sensibilisation et participation des habitants sur l'amélioration de la propreté et du cadre de vie, sur les économies d'énergies et le développement durable. Des actions pourront ainsi être mises en œuvre non seulement dans le cadre de la Journée de l'Environnement mais aussi tout au long de l'année (ex : chantier d'insertion pour l'embellissement des espaces extérieurs et parties communes, expositions, conférences, animations spécifiques...).
- Actions d'accompagnement des habitants liées, entre autres, à l'environnement et au cadre de vie sur des secteurs amenés à évoluer à courte échéance dans le cadre de la programmation ANRU (place commerciale, bât. 24, rue de Fréjus et 25, rue de Draguignan).

## Développement économique, emploi et insertion

En 2010, la Commission « Emploi-Formation et Développement Économique » se poursuivra à Empalot. Son objet reste celui d'un lieu d'information, de partage mais aussi de structuration d'un « réseau emploi » à mobiliser sur la définition et la mise en œuvre du plan d'action territorial.

A un niveau global, l'ensemble des axes d'intervention stratégiques de la thématique Emploi et Développement Économique devront trouver une déclinaison territoriale à Empalot notamment la lutte contre les discriminations sur le marché du travail, le soutien à la création d'activités et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

### Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois

En 2010, les signataires du CUCS s'engagent à se mobiliser sur l'accompagnement des publics les plus fragilisés dans le domaine de l'emploi :

- en confortant les dispositifs d'insertion des jeunes sans perspective ni qualification.
- en informant des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement existants.
- en confortant les dispositifs destinés aux jeunes diplômés.
- en améliorant les modes de garde des enfants pour les demandeurs d'emploi.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagnement des demandeurs d'emploi du quartier vers l'emploi, en complément des services publics.
- Poursuite de l'atelier d'insertion « D'une culture à l'autre » et de ses modules d'accompagnement complémentaires.
- Création d'un chantier support d'insertion professionnelle.
- Poursuite de l'activité de parrainage sur Empalot.
- Soutien et accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'outils de communication.
- Actions spécifiques sur les modes de garde pour des personnes isolées en parcours d'insertion professionnelle.

Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuite des actions de formation sur l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme.
- Accompagnement des demandeurs d'emploi dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.
- Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi.

## Éducation et Réussite Éducative

Les signataires du CUCS s'engagent dans une politique globale en direction des enfants et des jeunes au titre du Projet Éducatif Local et en accompagnant au titre des objectifs du CUCS les territoires et les publics prioritaires.

### Agir sur la continuité éducative

Les signataires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment des jeunes.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs, d'accompagnement à la scolarité.
- Actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Actions partenariales à vocation éducative sur la place commerciale.
- Actions de proximité mais aussi séjours et chantiers jeunes. Seront ainsi privilégiées les actions en direction des adolescents et des jeunes majeurs.

Développer la mixité sociale et la mixité de genre

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des projets traitant de la mixité sociale, de genre, culturelle, intergénérationnelle et sur l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité. Un accent particulier pourra notamment être mis sur la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations.
- Favoriser les échanges avec d'autres structures, d'autres territoires.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

En cohérence avec les objectifs et la mise en œuvre du programme Toulousain de Réussite Éducative précisés sur le volet thématique « Éducation et Réussite Éducative », l'enjeu de la Réussite Éducative est de construire des réponses individuelles et/ou collectives, novatrices, complémentaires aux dispositifs de droit commun. Les associations partenaires seront mobilisées dans ce cadre sur des propositions éducatives sur les temps extrascolaires, périscolaires et de loisirs, individuels et collectifs.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individualisées ou collectives complémentaires au parcours de réussite éducative.
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité et d'actions d'accompagnement éducatif à destination des enfants et de leurs parents, coordonnées aux actions publiques de droit commun.

### Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans les différents temps éducatifs et dans les manifestations festives à destination des enfants et familles.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenant.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Séances d'information à destination des parents concernant l'orientation scolaire, la fonction de parents d'élèves élus
- Poursuite du travail avec les parents sur le livret d'accueil à l'école.
- Espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/artistes, parents/enseignants,...).
- Séances de débat et d'information à destination des parents sur les questions de parentalité (l'autorité parentale, le sommeil, l'adolescence...)

## Santé

### Favoriser une mobilisation des acteurs locaux dans le cadre d'un Atelier Santé Ville

En 2010, les signataires du CUCS s'engagent à poursuivre la mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville à Empalot en intégrant les priorités d'action du territoire.

#### Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en œuvre des priorités d'actions dégagées par le diagnostic local :
  - santé environnementale (bruit, humidité,...) ;
  - accès aux droits et aux soins ;
  - conduites addictives ;
  - souffrance psychosociale ;
  - éducation nutritionnelle et activités physiques.
- Poursuite de l'implication des acteurs locaux sur le champ de la Santé de manière coordonnée dans l'Atelier Santé Ville.
- Une attention particulière sera donnée aux actions favorisant l'implication active des habitants (animations, événements festifs et conviviaux...)

### Permettre aux acteurs locaux d'être réactifs et en capacité d'agir face aux évolutions de l'état de santé de la population

En 2010, l'action suivante sera privilégiée :

- Soutien et accompagnement des habitants en grande précarité ainsi que les personnes fragilisées (Personnes âgées, personnes porteuses de handicap - souffrance psychique-,...).

## Prévention de la délinquance

En complément de l'ensemble des objectifs de la thématique globale du CUCS, il conviendra de :

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de la cellule territoriale de veille Prévention Sécurité du CLSPD
- Développer l'information des habitants (délinquance et accès aux droits).

### Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser la prévention sur les espaces publics et résidentiels.
- Mise en place d'actions festives, de prévention, d'animations notamment liées à la problématique de la place commerciale.
- Mise en place d'actions qui prennent en compte les jeunes les plus marginalisés.

Appels à projet, pour 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Les actions festives et d'animation / prévention notamment liées à la problématique de la place commerciale.
- Les actions qui prennent en compte les jeunes les plus marginalisés.

### Favoriser la médiation sociale urbaine (cf. charte toulousaine de la médiation sociale urbaine)

Appels à projet, pour 2010 l'action suivante sera privilégiée :

- Poursuite de l'action de médiation sociale « Une Place Pour Tous ».

### Développer la prévention en direction des jeunes

La ville de Toulouse a mis en place des Accueils Jeunes dont les objectifs et la mise en œuvre sont précisés sur le volet thématique « Prévention de la Délinquance ». Afin d'encourager l'implication positive des jeunes dans les projets collectifs, les signataires du CUCS s'engagent à mobiliser et à renforcer les moyens de prévention en direction des jeunes, au côté des équipes municipales des Accueils Jeunes.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions de prévention et propositions d'animation et de séjours mis en œuvre pendant les vacances scolaires.
- Les chantiers VVV à destination des adolescents du quartier.
- Actions valorisantes pour les jeunes et le quartier sur l'espace public (ex : fresques, chantiers d'aménagements, fleurissements, actions sportives,...)
- Prévention des risques liés à la sécurité routière.

## Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le « pouvoir de faire » (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

En 2010, les signataires du CUCS poursuivront la mise en œuvre du fonds d'initiative et de participation des habitants (FIPH) sur Empalot pour développer les initiatives d'entraides et de solidarités portées par les habitants.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagnement des habitants voulant exercer des responsabilités, prendre des initiatives et développer des projets d'entraide.
- Actions de formation pour développer le « pouvoir de faire » des habitants (apprentissage des savoirs de base).
- Organisation de repas, de fête de quartier.
- Actions d'écrivains publics et accès aux droits.

### Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

En 2010, les signataires du CUCS poursuivront les objectifs opérationnels suivants :

- Développer différents modes d'accès à la culture.
- Valoriser le quartier par des actions culturelles collectives.
- Favoriser l'accès des habitants aux équipements culturels de la Ville et de l'Agglomération.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Les actions culturelles collectives et partenariales.
- Les actions de médiation et d'accompagnement des habitants vers les équipements culturels de l'ensemble de la Ville et de l'agglomération.

### Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

La recherche de la parité femmes - hommes et une orientation stratégique transversale à toutes les thématiques développées sur le quartier.

Appels à projet, pour 2010, l'action suivante sera privilégiée :

- Soutien aux lieux de rencontres dédiés aux femmes.

### Agir contre toutes les formes de discrimination

Appels à projet pour 2010, les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des actions contre toutes les formes de discrimination.

## D. QUARTIERS NORD

La note de cadrage du CUCS 2010 pour les quartiers nord, a pour objet de préciser les objectifs stratégiques, en apportant des pistes sur les modes opératoires et les actions à décliner, en articulation avec les différents contrats et/ou dispositifs en œuvre sur les quartiers prioritaires.

En 2010, les deux orientations prioritaires sont maintenues :

- L'emploi, l'insertion et le développement économique.
- La jeunesse et l'offre éducative en direction plus précisément des adolescents.

Pour chaque axe, des priorités ont été définies et sont développées ci-dessous :

### Habitat et cadre de vie

La ville de Toulouse a engagé une réflexion sur le projet urbain du quartier Izards -Trois Cocus - Borderouge et anime des instances de concertation, pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu social existant et améliorer les liens avec la population des quartiers.

Dans le cadre du diagnostic réalisé par La CUT, sur les copropriétés en difficultés, un plan d'actions d'accompagnement de la copropriété Audibert sera soutenu.

La ville de Toulouse mettra également en place une MOUS sur le quartier de Ginestous, en concertation avec les signataires du CUCS pour permettre le relogement des familles et la réhabilitation de la Cité Picarel.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- les actions favorisant l'information et la communication en faveur des nouveaux habitants des Izards Borderouge
- les actions relatives à l'amélioration et l'entretien des parties communes de la copropriété Audibert
- les propositions d'amélioration de la signalétique du quartier.
- Les actions d'accompagnement de la MOUS sur Ginestous

## Développement économique, emploi et insertion

Pour l'année 2010, il conviendra d'être particulièrement attentif à l'évolution de la situation économique en particulier pour les publics les plus fragilisés. En fonction des évolutions, l'ensemble des partenaires du CUCS devra se mobiliser afin de proposer des réponses adaptées.

A partir des sept axes d'intervention définis par l'ensemble des partenaires pour le volet emploi insertion du CUCS, il a été retenu deux priorités pour les quartiers nord:

### Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'accompagnement vers l'emploi et la formation des habitants des quartiers
- Mobiliser des entreprises d'insertion

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Proposer des actions ciblées pour les publics des quartiers nord
- Organiser des forums sur l'emploi, l'insertion sur les quartiers nord
- Poursuivre des prestations spécifiques et adaptées : mobilisation de l'offre de service des partenaires de la MDE, dispositifs et prestations

### Soutenir la création d'activités

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : renforcer la présence des structures d'accompagnement et de financement d'activité sur les quartiers nord

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuivre des actions ciblées de recrutement et d'information sur la création d'entreprises.
- Mettre en place un chantier d'insertion sur le futur Accueil Jeunes Place des Faons (rénovation et nettoyage du bâtiment, création du jardin, amélioration des espaces verts...)

## Éducation et réussite éducative

### Agir sur la continuité éducative

Les partenaires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment des jeunes.

En complément du dispositif de Réussite Éducative animé par la Ville de Toulouse et l'Éducation Nationale.

En 2010, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Des actions de médiation en direction des jeunes des quartiers Nord
- Les propositions éducatives, en direction des adolescents (Cité Madrid, Bourbaki, Ginestous)
- Des actions culturelles et éducatives sur Ginestous dans le cadre d'un plan d'action global.
- La poursuite et la consolidation sur Bourbaki des actions éducatives complémentaires au droit commun.

### Développer la mixité sociale

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Développer la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Valoriser la place et l'image de l'école.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- L'Intervention des EJE sur les écoles maternelles Renan et J Dieuzaide.
- Développement et consolidation des groupes de parole pour les adolescentes et jeunes filles majeures.
- Accès aux dispositifs de droits communs (CLAE, CLAS, ....) pour les élèves résidents sur Ginestous et scolarisés loin de chez eux.

### Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans les différents temps éducatifs de l'enfant.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenantes.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Des lieux de parole pour les parents à partir des structures du quartier (tels que les Bibliothèques, les Centres d'Animation, etc....) pour les questions liées à l'adolescence.
- Des outils pour accompagner les parents démunis face aux problématiques de l'adolescence.
- Des actions spécifiques au soutien à la parentalité : théâtre forum, café des parents, éveil culturel, conférences débats, groupes de parole et avec une attention particulière pour les parents d'adolescents.
- De l'action des EJE sur les écoles maternelles Renan et J Dieuzaide.

### Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, en concertation avec les écoles et les collèges scolarisant les enfants/jeunes : études surveillées, CLAS, accompagnement éducatif, accès facilité vers les centres de loisirs, afin de favoriser la Réussite Éducative et scolaire des enfants/jeunes (la coordination Veille et Réussite Éducative).
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivés en France, Gens du voyage, jeunes inscrits en internat, jeunes sortant du système scolaire sans qualification, jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...).
- Formations en direction des professionnels, chargés d'accompagner les enfants et les familles dans le cadre de la Veille et de la Réussite Éducative.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individuelles ou collectives permettant d'apporter une réponse adaptée et sur mesure aux difficultés des enfants et les familles déjà inscrites sur des Parcours Pluridisciplinaire de Réussite Éducative.
- Construction de parcours éducatifs, scolaires, sociaux, culturels et de santé des jeunes repérés en lien avec l'Atelier Santé Ville.
- Action de lutte contre l'absentéisme scolaire des enfants du voyage

En 2010, la Ville de Toulouse développera la coordination de parcours de Veille et de Réussite Éducative. Celle-ci, sera mis en œuvre avec les acteurs de terrains (Conseil Général, Éducation Nationale, Services Municipaux, les associations ...).

## Santé

- L 'Atelier Santé Ville des quartiers nord, a favorisé l'approche territoriale des questions de santé et d'accès aux soins ainsi que la pratique de travail en réseau
- Pour 2010 seront poursuivis les 4 groupes thématiques :
- Accès à la santé et au droit - Maintien à domicile des Personnes âgées, malades, ou handicapées - Éducation nutritionnelle - Souffrance Psychosociale, et conduites addictives.
- Il conviendra d'apporter des réponses spécifiques répondant aux priorités définies dans le plan local de santé et d'améliorer la connaissance de la situation sanitaire des quartiers nord.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Les actions à destination des publics, élaborées par chacun des cinq groupes thématiques.
- Les groupes d'analyses de pratiques et le travail en réseau.
- Les actions favorisant la participation des habitants dans l'organisation des différentes manifestations.

## Prévention de la délinquance

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée : le CLSPD

La cellule de veille territoriale animée par le chef de projet des quartiers nord permet les échanges d'informations et l'analyse partagée des dysfonctionnements urbains constatés en matière de tranquillité publique et de sécurité.

Pour l'année 2010 : à partir des constats et du diagnostic partagé, des projets collectifs pourront être soutenus en matière de médiation, de formation et d'animation de bas d'immeubles, etc.

### Favoriser la médiation sociale urbaine

L'intervention sur les quartiers des personnes exerçant des fonctions de médiation sociale devra faire l'objet d'un accompagnement particulier des signataires du CUCS.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer un travail de rue, de médiation et de prévention, plus particulièrement en direction des 16/25 ans en complémentarité des actions menées par les lieux d'accueil jeunes animés par la Ville de Toulouse

### Développer la prévention en direction des jeunes

Afin d'encourager l'implication positive des jeunes dans les projets de droit commun, les signataires du CUCS s'engagent à mobiliser sur les quartiers Nord, les moyens de la prévention en direction des jeunes et à renforcer la prise en compte des adolescents et des jeunes adultes.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuite de l'action de l'Unité de Prévention et de RE scolarisation en accompagnant les élèves ciblés dans des activités culturelles, sportives et éducatives.
- Les projets sportifs, culturels et d'animations, élaborés en partenariat et en complémentarité du projet éducatif des accueils jeunes.
- Les projets visant à rencontrer les jeunes les plus éloignés des structures de droit commun, l'identification de leurs problématiques, et l'accompagnement vers le droit commun, par un suivi individualisé.

**Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations**

Les partenaires du CUCS travailleront à l'élaboration d'un plan d'actions pour réaffirmer la présence du droit commun sur le territoire de Ginestous et soutenir la stratégie d'intégration et de compensation républicaine impulsée par l'Éducation Nationale

**Agir contre toutes les formes de discrimination**

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques du quartier de Ginestous
- Diversifier les intervenants et les types d'actions proposées

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- les actions favorisant l'accès au droit commun des populations dans les différents domaines de la vie quotidienne.

**Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité**

En 2010, la Ville, l'État et la CAF animeront un Fonds Initiative et de Participation des Habitants (FIPH) sur les quartiers des Izards, Bourbaki, Négreneys, la cité Madrid et Ginestous pour développer les initiatives d'entraide et de solidarité portées par les habitants de ces quartiers.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Soutenir l'implication des habitants dans la vie associative.
- Développer des temps d'échanges et de rencontres entre habitants.
- Former et informer les responsables associatifs sur la législation et leur responsabilité engagée dans l'exercice de leur fonction.
- Accompagner et développer les groupes d'échanges pluridisciplinaires.
- Encourager l'entraide, le lien social et les solidarités de proximité.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagner les habitants voulant exercer des responsabilités, développer des projets, prendre des initiatives et appuyer les projets d'entraide.
- Poursuivre l'organisation des fêtes de quartier permettant aux habitants de se sentir acteur de leur environnement.
- Développer des temps d'échanges sur la mémoire et la diversité culturelle.

### Valoriser l'image du quartier

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : valoriser à l'échelle de la ville les actions et initiatives menées dans les quartiers, qu'elles soient le fait d'habitants, d'associations ou d'institutions.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Organisation des manifestations culturelles et artistiques...
- Organisation des manifestations en sollicitant des artistes reconnus

### Favoriser le développement et l'ouverture culturelle

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : s'appuyer sur les équipements (médiathèque, bibliothèque, équipements culturels et sportifs) et les médiateurs culturels

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Favoriser l'accès des habitants aux équipements culturels de la ville
- Faire participer la population aux différentes manifestations organisées sur la ville

### Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

En 2010, les partenaires publics du volet Citoyenneté du CUCS s'engagent sur cet objectif à : rechercher la parité Femmes, Hommes dans les actions du CUCS,

## E. QUARTIERS EST

Les opérateurs locaux seront attentifs aux thématiques générales de la lettre de cadrage. Hormis quelques points particuliers, celles-ci se déclinent sur les quartiers Est notamment sur les cités de la Gloire et d'Amouroux.

Trois axes principaux orientent le Projet Urbain de Cohésion Sociale des quartiers Est :

- générer des actions vectrices de liens sociaux
- construire des parcours d'insertion
- prévenir les situations de rupture.

### Habitat et cadre de vie

#### Analyser les évolutions du peuplement sur les copropriétés

La Ville de Toulouse et ses partenaires mettront en place un observatoire sur les quartiers Est, afin d'identifier les indicateurs pertinents visant à analyser la nature du peuplement et son évolution. Cette approche permettra de développer des axes de travail à l'horizon du prochain CUCS.

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant :

- Accompagner la mise en place d'un groupe de travail inter partenarial.
- Affiner les indicateurs relatifs aux nouveaux arrivants.

### Développement économique, emploi et insertion

Les quartiers du CUCS connaissent un taux de chômage nettement supérieur à celui de l'agglomération toulousaine. La typologie des demandeurs d'emplois présente des particularités, avec notamment un pourcentage important de publics de bas niveau de qualification. Mais ces territoires accueillent aussi des demandeurs d'emplois qualifiés, en particulier des jeunes diplômés issus de l'immigration, qu'il convient d'accompagner par des procédures spécifiques.

La lutte contre relève des missions du Service Public de l'Emploi ( « pôle emploi », DDTEFP, Missions Locales, AFPA, PLIE...), mais pour accompagner le service public de l'Emploi sur des actions ciblées, destinées à des publics prioritaires, les partenaires du CUCS poursuivront leurs actions.

La Maison de l'Emploi de Toulouse, ainsi que les Maisons Communes Emploi Formation, sont des acteurs majeurs dont il conviendra de mobiliser les plans d'actions pour bâtir un projet global et cohérent en faveur des demandeurs d'emplois les plus fragilisés, mais aussi pour soutenir la dynamique économique des territoires, en particulier au travers d'actions d'accompagnement des créateurs d'activités.

Sur chaque territoire la création d'une instance d'information et d'animation pilotée par la Ville et co-animée par les partenaires du CUCS sera mise en place ou se poursuivra. Elle sera un lieu d'information, de partage, mais aussi de définition et de mise en œuvre des plans d'actions territoriaux.

### Construire des parcours d'insertion en s'appuyant sur les structures relais.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre les actions auprès des jeunes de 16-25 ans, éloignés des dispositifs en s'appuyant sur les acteurs locaux.
- Poursuivre les actions en direction des publics féminins

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La mobilisation des publics en s'appuyant sur des permanences d'accueil et de proximité.
- Le développement d'actions d'insertion, en allant vers les jeunes des quartiers.
- La mise en place de journées de recrutement, forums... tournés vers l'insertion et l'emploi, en lien avec les acteurs du monde économique.

## Éducation et Réussite Éducative

La ville de Toulouse, et ses partenaires s'engagent dans une politique globale en direction des enfants et des jeunes au titre du Projet Éducatif Local, et accompagnent au titre des objectifs du CUCS les territoires et les publics prioritaires.

Ces objectifs au titre du CUCS sont :

- agir sur la continuité éducative,
- développer la mixité sociale et la mixité,
- conforter et valoriser la fonction éducative des parents,
- accroître les chances de réussite éducative et scolaire.

L'enjeu principal est d'animer une démarche partenariale, à l'échelle des quartiers, en mettant en place des comités locaux chargés des questions éducatives.

Ces comités locaux animés par la ville de Toulouse permettront à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative :

- d'être attentif aux enfants et aux jeunes fragilisés,
- de mieux articuler les différents dispositifs éducatifs,
- d'animer la coproduction de réponses innovantes, complémentaires au droit commun.

### Agir sur la continuité éducative

Les partenaires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment les jeunes.

En 2010, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

Par la coordination locale des partenaires

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs
- Les partenaires s'engagent à poursuivre la Commission de Suivi et d'Orientation (CSO) coordonnées par la Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans éloignés des dispositifs de Droit Commun.

En allant vers les jeunes :

- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.
- Prévenir les situations de déscolarisation des jeunes de 16 ans et +.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La mise en place d'activités sportives et culturelles favorisant la diversité (Fête des sports en famille - ouverture des clubs sportifs aux jeunes des quartiers, notamment aux filles...).
- Renforcer les projets à vocation éducative (animations socioculturelles, sportives et culturelles et de loisirs). en direction des jeunes sur le temps extra scolaire.
- Poursuivre le développement des actions socioéducatives vers les adolescents, en lien avec les dispositifs (V.V.V, Jeunesse et Sports) favorisant le partenariat local et l'implication des jeunes et notamment les filles.
- Soutenir les initiatives socioéducatives portées par les associations qui interviennent au sein des établissements scolaires, de la maternelle au secondaire.
- Maintenir le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité.
- Encourager les jeunes les plus exclus à participer à la rédaction des journaux de quartier existants.

### Développer la mixité sociale

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Développer la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Valoriser la place et l'image de l'école.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Promouvoir les relations familles - écoles - acteurs locaux.
- Soutenir les initiatives socioéducatives portées par les associations qui interviennent au sein des établissements scolaires, de la maternelle au secondaire.
- Promouvoir les actions tournées vers la famille.

### Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer l'implication, l'engagement des parents dans les différents temps éducatifs de l'enfant.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenant.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutien des conférences parentalité, tant vis-à-vis des parents que des professionnels de l'enfance et de l'adolescence.
- Appui des actions familles, des « cafés des parents ».
- Appui d'actions visant à aider les parents à soutenir leurs enfants dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.

### Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de Parcours Éducatif individuel et pluridisciplinaire de Réussite Éducative. aux enfants adolescents et familles en fragilité.
- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, l'Accompagnement Éducatif, le CLAS et la Réussite Éducative (la coordination Veille et Réussite Éducative).
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivés en France, Gens du voyage, jeunes inscrits en internat, jeunes sortant du système scolaire sans qualification, Jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...).

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individuelles ou collectives permettant d'apporter une réponse adaptée et sur mesure aux difficultés des enfants et des familles déjà inscrites sur des Parcours Pluridisciplinaires de Réussite Éducative.
- Le maintien de formations en direction des professionnels, chargés d'accompagner les enfants et les familles dans le cadre de la Veille et de la Réussite Éducative.
- Promouvoir les relations familles - écoles - acteurs locaux.

En 2010, la Ville de Toulouse développera la coordination de parcours de Veille et de Réussite Éducative. Celle-ci, sera mis en œuvre avec les acteurs de terrains (Conseil Général, Éducation Nationale, Services Municipaux, les associations...) et dans les actions existantes sur le secteur (dispositif relais, cellule de veille, Équipe Pluridisciplinaire de Réussite Éducative, Dispositif Parenthèse...).

## Santé

L'enjeu national est de permettre à chacun d'accéder à une offre de soins de proximité et de mettre en place une approche territoriale des questions de santé et d'accès aux soins. Le cadre opérationnel de cette approche reste la démarche « Atelier Santé Ville », point de convergence du volet Santé du CUCS et du plan municipal de santé publique de la ville de Toulouse.

Les signataires du CUCS s'engagent à réaliser un diagnostic territorial de santé.

En 2010, seront privilégiées les actions qui s'inscriront en réseau santé et se déclineront selon les objectifs suivants :

- Favoriser la prévention et l'accès aux soins
- L'implication dans la mise en place d'un forum santé.
- L'accompagnement des personnes les plus démunies afin de rendre accessible la filière sanitaire.
- La prévention à l'alcoolisme des jeunes.
- Encourager le développement de la prévention des risques liés à l'âge (notamment les seniors).

### Améliorer la prise en compte de la souffrance psychosociale et psychoaffective

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : développer une approche partenariale visant à repérer les publics en souffrances.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- La collaboration entre les acteurs du soin et les acteurs sociaux sur le repérage, l'orientation ou le suivi des publics.
- l'élaboration de réponses partagées sur des situations problématiques.
- L'intervention des professionnels dans les lieux où se trouvent les jeunes.
- Améliorer l'autonomie des seniors.

## Prévention de la délinquance

La thématique Prévention de la Délinquance du CUCS 2010 a pour objet de préciser les objectifs stratégiques de la démarche en apportant des pistes sur les modes opératoires et les actions à décliner, en articulation avec les différents contrats et/ou dispositifs en oeuvre sur les quartiers prioritaires.

**Ces objectifs sont :**

- Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée.
- Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention.
- Favoriser la médiation sociale urbaine.
- Prévenir la réitération et la récidive (notamment des jeunes majeurs et des sortants de prison et/ ou placés sous main de justice).
- Développer la prévention en direction des jeunes.
- Consacrer le statut de victime et garantir l'accès aux droits pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique).

### Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Afin de mieux identifier les problématiques locales et proposer des réponses opérationnelles, une cellule territoriale de veille prévention - sécurité, dans le cadre du CLSPD se réunit mensuellement depuis janvier 2009. Elle constitue le lieu de partage d'informations sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle permet de coordonner de réponses partenariales afin de résoudre les difficultés rencontrées sur certains sites.

**Développer la prévention en direction des jeunes :** afin d'éviter des phénomènes d'enrôlement et de favoriser une appropriation positive du droit commun par les jeunes, les signataires du CUCS s'engagent à renforcer les moyens de prévention et à mobiliser les instances de prévention sur des situations problématiques.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Prendre en compte les problématiques jeunes sur les quartiers Gloire - Jolimont - Amouroux - Soupetard.
- Développer un travail de rue, de médiation et de prévention, plus particulièrement auprès des 16/25 ans et de renforcer les moyens de prévention.
- Améliorer les rapports entre les jeunes et les institutions.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement des actions socioéducatives et préventives innovantes pour atteindre les adolescents.
- Développement d'un travail de rue et de médiation entre les structures existantes et les jeunes sur une couverture horaire maximale (soirée, week-end et vacances scolaires).
- Proposition de structures d'accueils tournées vers l'insertion socioprofessionnelle des jeunes majeurs.

Consacrer le statut de victime et garantir l'accès au droit pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique)

Afin de mieux accompagner les habitants dans leurs droits, les signataires du CUCS s'engagent à renforcer l'information juridique en direction des associations et des habitants.

En 2010, l'action suivante sera privilégiée :

- Organisation de temps d'information et de sensibilisation sur ces questions dans les structures de proximité (centre sociaux - maison de quartier...).

Prévenir les conduites addictives

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant :

- Développer une approche partenariale sur la prévention des consommations de produits psycho actifs

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Prolongement de l'action de prévention menée par les partenaires locaux dans le cadre de la fête des sports en famille.
- mise en place d'une réflexion sur la médiation sociale.

## Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

La ville animera des commissions de travail autour de ces diverses thématiques.

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant :

- Renforcer les actions vectrices de lien social visant à améliorer les relations entre voisins et habitants et à encourager la participation.

Appels à projet, pour 2010 l'action suivante sera privilégiée :

- soutien de fêtes de quartiers - repas partagés, festivals.
- Développement de conseils de jeunes, de conseils de maisons, de comités d'usagers.

Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

La recherche de la parité femmes, hommes est une orientation stratégique transversale à toutes les actions développées dans le CUCS.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Promouvoir les initiatives liées à l'égalité femmes/hommes dans les quartiers
- Soutenir les lieux de rencontre dédiés aux femmes.

Appels à projet, pour 2010 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement des actions liées aux savoirs de base / alphabétisation.
- Développement d'actions liées à l'employabilité des femmes.
- Développement d'actions visant à favoriser l'autonomie des femmes.

### Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

La valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prenant en compte la diversité culturelle, l'histoire et en faisant évoluer les représentations à l'échelle de la Ville sera soutenue et poursuivie en visant à la prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la ville.

Seront privilégiées en 2010 les actions visant à la poursuite les projets dans le domaine de la mémoire et l'histoire des quartiers.

## III. LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ÉVALUATION DU CUCS

### Évaluation attendue

L'ensemble des actions et contributions, apportées sur les différents objectifs opérationnels par les opérateurs publics et associatifs, devra, à son terme, faire explicitement référence aux indicateurs fixés par le référentiel d'évaluation du CUCS.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation sont attachés à chacune des actions définies d'un commun accord. L'évaluation aura un caractère annuel. Les indicateurs retenus, en sus de ceux qui sont mentionnés en annexe à la loi du 1er août 2003, devront refléter la réalité locale et définir des axes de progression concrets et pratiques.

### Modalité d'instruction des dossiers

#### Calendrier

Période de dépôt des demandes de subvention : **15 décembre 2009 – 23 janvier 2010, date de validation faisant foi.**

#### Procédure

Il est obligatoire de remplir des dossiers de demande de subvention par voie électronique (transmission des données via Internet) en conservant les codes d'accès de votre association créés lors des précédentes programmations.

Avec ces codes, vous pourrez vous connecter au site : <https://poliville.ville.gouv.fr> pour remplir votre dossier en ligne.

Pour toute information supplémentaire sur la procédure, vous êtes invités à contacter les référents cités en annexe.

L'ensemble des financeurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pourra consulter votre demande dès que vous aurez créé votre dossier électronique.

Pour, chaque dossier déposé sur Poliville vous devez impérativement transmettre au chef de projet du quartier concerné ou au référent thématique en charge de votre dossier, l'attestation sur l'honneur de demande de subvention (volet « accueil » - « impression du dossier fiche 4 »). Cette fiche devra être imprimée, signée par le représentant légal de l'association, et envoyée au plus tard le 30 janvier 2010 à votre référent. Vous recevrez dès lors un accusé de réception de votre dossier par la collectivité concernée.

Nous vous invitons à consulter sur le site Poliville, la rubrique Centre de Ressources ou auprès de votre référent, le guide d'accès Poliville de 2009.

Les services instructeurs sont en droit d'attendre une demande Poliville complète et lisible contenant tous les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence de l'action menée au regard de la politique de la ville et des objectifs fixés dans la lettre de cadrage. Le dossier Poliville devra **obligatoirement** contenir les items suivants :

- l'intitulé de l'action et les priorités auxquelles elle se rattache,
- action nouvelle ou reconduite,
- le quartier concerné,
- les publics concernés (âge, niveau de formation, nombre prévisionnel),
- la date de démarrage prévue, la durée de l'action et le rythme,
- le lieu où va se dérouler l'action,
- le descriptif de l'action menée : description, objectifs visés, modalités opératoires, déroulement prévu, résultats attendus, critères et indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) d'évaluation,
- les moyens humains et matériels (détailler les postes de personnel, préciser la qualification des intervenants (CV, diplômes)),
- si l'action se rattache à un autre dispositif : quel dispositif et quelle est la valeur ajoutée du financement « politique de la ville » ?
- les partenaires associés au projet et leur rôle,
- un plan de financement complet comportant une analyse précise du budget présenté,
- des bilans détaillés et précis, à défaut d'un bilan définitif, fournir un bilan intermédiaire.

Enfin, toute action proposée dans le cadre du CUCS **ne doit pas se substituer aux dispositifs de droit commun existants**. Elle peut, toutefois, se situer en amont ou en complémentarité de ceux-ci. Dans ce cas, le dossier devra faire apparaître :

- le dispositif de droit commun concerné,
- les partenariats mis en place,
- les innovations pédagogiques mobilisées,
- les objectifs chiffrés prévus,

- pour toute action retenue, il est demandé l'envoi d'un bilan final qualitatif et quantitatif,
- dans le cas du renouvellement d'une action, joindre le bilan de l'année N-1 ou un bilan intermédiaire. Ce bilan doit comprendre :
  - un rappel des objectifs prévus et une analyse des objectifs atteints,
  - une présentation des résultats obtenus,
  - la reprise de la démarche mise en œuvre avec une présentation des points forts et des points faibles,
  - le public prévu, le public réellement concerné et une explication des écarts,
  - le partenariat mobilisé : son rôle, ce qu'il a permis et les difficultés rencontrées,
  - les ressources mobilisées,
  - les axes de progrès envisagés dans le cadre de la reconduction..

## Les référents des dossiers de demande de subventions

### CAF de la Haute - Garonne - Conseillers techniques pour le territoire de Toulouse :

Béatrice GANGNEUX : 05.61.99.76.71 - [beatrice.gangneux@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:beatrice.gangneux@caftoulouse.cnafmail.fr)

Marie GUY : 05.61.99.75.66 - [marie.guy@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:marie.guy@caftoulouse.cnafmail.fr)

Nathalie PRADEL : 05.61.99.75.86 - [nathalie.pradel@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:nathalie.pradel@caftoulouse.cnafmail.fr)

Philippe DEREIGNAUCOURT : 05.61.99.47.64 - [philippe.dereignaucourt@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:philippe.dereignaucourt@caftoulouse.cnafmail.fr)

## Les référents des dossiers de demande de subventions

### Préfecture de la Haute Garonne

Pour toute aide technique liée à la saisie sur le site Poliville, vous pouvez joindre la Préfecture aux numéros suivants :

05 34 45 38 38

05 34 45 38 14

05 34 45 38 88

05 34 45 38 20

Par ailleurs, le Préfet dispose de délégués du Préfet sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville au niveau territorial.

#### Déléguées du Préfet

Nom	Quartier	N° de téléphone	N° de portable	Adresse mail
Nathalie BAUDIN	Bagatelle Faourette	05.34.45.39.39	06.31.87.45.54	<a href="mailto:nathalie.baudin@haute-garonne.pref.gouv.fr">nathalie.baudin@haute-garonne.pref.gouv.fr</a>
Nathalie PACOUD	Empalot	05.34.45.39.59	06.31.87.43.16	<a href="mailto:nathalie.pacoud@haute-garonne.pref.gouv.fr">nathalie.pacoud@haute-garonne.pref.gouv.fr</a>
Danielle VERPRAT	Reynerie - Bellefontaine	05.34.45.39.19	06.31.87.48.38	<a href="mailto:danielle.verprat@haute-garonne.pref.gouv.fr">danielle.verprat@haute-garonne.pref.gouv.fr</a>
Djilali ZOUHAM	Nord - Est	05.34.45.38.98	06.31.87.70.53	<a href="mailto:djilali.zouham@haute-garonne.pref.gouv.fr">djilali.zouham@haute-garonne.pref.gouv.fr</a>

## Grand Toulouse

### Liste des référents pour les actions d'intérêt communautaire

Les demandes de financement demandées au Grand Toulouse doivent être adressées au *Président du Grand Toulouse* à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse**

1 place de la Légion d'honneur

BP 35821

31505 TOULOUSE CEDEX 5

**Habitat et cadre de vie** : Christine MONJON (Tél. 05.34.41.59.34)

**Emploi et insertion** : Christine CARTIER (Tél. 05.34.41.92.85)

**Éducation et Réussite Éducative** : Céline WARZAGER (Tél. 05.34.41.59.96) et pour parentalité Stéphanie SAUVADE (Tél. 05.34.41.59.19)

**Prévention de la délinquance** : Philippe DUPLANT (Tél. 05.34.41.59.17) et pour l'accès aux droits Stéphanie SAUVADE (Tél. 05.34.41.59.19)

**Lutte contre les discriminations** : Stéphanie PAPAIX (05.34.41.92.26)

Secrétariat : **Malika El MONTASSIR** : 05.34.41.59.83

[m.elmontassir@grandtoulouse.org](mailto:m.elmontassir@grandtoulouse.org)

Chargé de mission prévention

**Philippe DUPLANT** : 05.34.41.59.17

[p.duplant@grandtoulouse.org](mailto:p.duplant@grandtoulouse.org)

Chargée de mission Insertion/Emploi

**Christine CARTIER** : 05.34.41.92.85

[c.cartier@grandtoulouse.org](mailto:c.cartier@grandtoulouse.org)

Chargée de mission Justice, Accès au Droit,  
Parentalité

**Stéphanie SAUVADE** : 05.34.41.59.19

[s.sauvade@grandtoulouse.org](mailto:s.sauvade@grandtoulouse.org)

Chargée de mission culture, prévention

**Émilie CABAUP** : 05.34.41.59.97

[e.cabaup@grandtoulouse.org](mailto:e.cabaup@grandtoulouse.org)

Chargé de mission Veille Éducative, Éducation

**Céline WARZAGER** : 05.34.41.59.96

[c.warzager@grandtoulouse.org](mailto:c.warzager@grandtoulouse.org)

## Ville de Toulouse

C'est la Direction du Développement Social de la Mairie de Toulouse qui suivra votre projet en collaboration avec l'ensemble des services municipaux :

### Liste des référents des quartiers prioritaires

Votre projet concerne un territoire prioritaire, vos référents sont :

#### **Antenne Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université**

6, cheminement Auriacombe  
31100 TOULOUSE  
Tél. : 05.61.44.02.32  
Fax : 05.61.41.60.57

Chef de Projet Responsable d'antenne  
**Joëlle PONS**

[Joelle.pons@mairie-toulouse.fr](mailto:Joelle.pons@mairie-toulouse.fr)

#### **Antenne Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue**

Centre Culturel Henri Desbals  
128 rue Henri Desbals  
31100 TOULOUSE  
Tél. : 05.34.46.83.30  
Fax : 05.34.46.83.34

Chef de Projet Responsable d'antenne  
**Cyril RIOU**

[cyril.riou@mairie-toulouse.fr](mailto:cyril.riou@mairie-toulouse.fr)

#### **Antenne Empalot**

38 avenue Jean Moulin  
31400 TOULOUSE  
Tél. : 05.61.52.00.21  
Fax : 05.61.55.33.22

Chef de Projet Responsable d'antenne  
**Florent WAEGHEMAEKER**

[florent.waeghemaeker@mairie-toulouse.fr](mailto:florent.waeghemaeker@mairie-toulouse.fr)

**Antenne des quartiers Nord**

Mairie Annexe  
97 avenue E. Renan  
31200 TOULOUSE  
Tél. : 05.61.57.92.66  
Fax : 05.61.13.20.47

**Antenne des quartiers Est**

97 avenue E. Renan  
31200 TOULOUSE  
Tél. : 05.61.57.92.66  
Fax : 05.61.13.20.47  
38, Avenue du Parc  
Tél. : 05.61.61.50.67  
(à partir de février)

Chef de Projet Responsable d'antenne  
**Annie PELLISSA**

[annie.pellissa@mairie-toulouse.fr](mailto:annie.pellissa@mairie-toulouse.fr)

Chef de Projet Responsable d'antenne  
**Joël MIELLET**

[joel.miellet@mairie-toulouse.fr](mailto:joel.miellet@mairie-toulouse.fr)

Votre projet concerne une thématique sur plusieurs territoires, vos référents sont :

**Direction du Développement social**

30 bis rue Valade  
31000 TOULOUSE  
Fax : 05.62.27.67.62

THEME	NOM	COORDONNEES
Habitat et cadre de vie	Nathalie LE BRUN	Tél. : 05.61.22.29.87 <a href="mailto:nathalie.le.brun@mairie-toulouse.fr">nathalie.le.brun@mairie-toulouse.fr</a>
Développement Économique/Emploi et Insertion	Gérard AMANS	Tél. : 05.62.27.67.64 <a href="mailto:gerard.amans@mairie-toulouse.fr">gerard.amans@mairie-toulouse.fr</a>
Éducation et Réussite Éducative	Christine CHARBOIS	Tél. : 05.61.22.29.84 <a href="mailto:christine.charbois@mairie-toulouse.fr">christine.charbois@mairie-toulouse.fr</a>
Santé et Prévention de la Délinquance	Nadège SAINT-MARTIN	Tél. : 05.61.22.36.17 <a href="mailto:nadege.saintmartin@mairie-toulouse.fr">nadege.saintmartin@mairie-toulouse.fr</a>
Citoyenneté, égalité des chances, intégration & lutte contre les discriminations		

## **Modalité d'instruction des demandes de subvention pour 2009 :**

Pour les projets qui s'inscrivent dans les orientations et les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), les porteurs de projet **doivent obligatoirement déposer une demande de subvention via le site Internet « Poliville »**.

Si une même action nécessite la mobilisation de crédits de droit commun, le porteur de projet doit impérativement remplir la rubrique « droit commun » dans le dossier Poliville.

**Pour rappel, toute action proposée dans le cadre du CUCS ne doit pas se substituer aux dispositifs de droit commun existants.**